



DR

## GUY FISCHER, LA DISPARITION D'UN HUMANISTE

Humain, émouvant, populaire : l'hommage rendu à Guy Fischer le 7 novembre par un millier de personnes réunies à Vénissieux, sa ville, fut à l'image de l'homme, du militant, du sénateur communiste. Décédé à l'âge de soixante-dix ans après avoir lutté avec courage et dignité contre la maladie pendant trois ans, Guy Fischer fut un élu incontournable du groupe CRC et du Sénat, sénateur du Rhône de 1995 à 2014, vice-président de l'institution de 2004 à 2011. À l'annonce de sa disparition, le 1<sup>er</sup> novembre, les membres du groupe CRC ont salué *« leur camarade, le militant, l'homme engagé qui depuis sa jeunesse s'est battu pour un monde meilleur ; l' élu des Minguettes à Vénissieux qui durant ses années de mandat comme premier adjoint de la ville, conseiller général et régional fut aux côtés d'une population durement touchée par la crise économique ; le sénateur qui a marqué et marquera la Haute Assemblée de son empreinte. Guy fut un parlementaire remarquable aux convictions fortes, mais toujours ouvert au débat, avec chevillés au corps, la République sociale et un humanisme débordant. »* Lors de sa dernière intervention publique, à Vénissieux encore, Guy Fischer revenait ainsi sur le sens de son engagement : *« J'ai toujours été au service de la population du département, de notre ville et des élus locaux. J'ai consacré des milliers d'heures à recevoir les gens : du chômeur en difficulté au syndicat de salariés en lutte, de la mère de famille en recherche de logement au chef d'entreprise. J'en ai tiré une immense richesse. Mes dix-neuf années de mandat de parlementaire n'auraient eu aucun sens sans cet aller-retour entre les grandes questions nationales, les textes de loi et la vie des gens. »*

## Impressions d'élue

### Enrayons la spirale de la désespérance

L'année 2014 s'achève. Elle restera certainement comme une année marquée encore par la crise pour le plus grand nombre. Toutes et tous constatent avec parfois un sentiment d'impuissance la progression inquiétante des réactions de replis et d'intolérance. Pourtant il n'existe aucune fatalité. Nous devons et pouvons proposer d'autres choix. Comment se fait-il que le CICE continue d'être distribué alors son inefficacité est constatée ? Inefficacité pour l'emploi, pour la recherche, pour le développement de l'outil industriel et donc pour la production de richesses dans notre pays. L'année 2015 débutera au Sénat avec la réforme de l'organisation territoriale, qui risque de fragiliser un peu plus encore les repères républicains pour nos concitoyennes et nos concitoyens. Elle se poursuivra avec le texte dit loi Macron, présenté par certains comme un texte fourre-tout, c'est au contraire un texte qui concentre en son sein la déréglementation de nombreux secteurs d'activités et du Code du travail. Modernisation semble devenir le synonyme pudique de casse des acquis sociaux et des spécificités de chaque profession. Qui peut encore croire que la libéralisation du travail du dimanche relancera la croissance alors que le pouvoir d'achat est en berne ? Cette loi ne développera ni l'entreprise ni l'emploi, son seul bénéfice ira aux actionnaires qui loin des considérations humaines, sociales, territoriales et environnementales n'agissent qu'au son des dividendes qui chaque année s'accroissent. Oui, il y a urgence à repenser notre modèle social, politique et économique pour replacer l'homme en son centre, pour permettre aux énergies individuelles et collectives de créer, d'inventer et d'innover dans le souci de l'intérêt général. C'est ainsi que nous redonnerons du sens à la politique et à l'action collective, que nous enrayerons cette spirale fataliste de la désespérance. C'est ce à quoi les sénatrices et sénateurs communistes s'attachent et continuerons à s'attacher.

Cécile Cukierman, sénatrice de la Loire.

# INSTANTANÉES

#### Dans cette page



Cécile Cukierman



Michel Le Scouarnec

**DOMINIQUE WATRIN** a écrit à la ministre de l'Éducation nationale pour lui faire part de son inquiétude à propos de la réforme de l'éducation prioritaire. Dans la région Nord-Pas-de-Calais, 19 établissements entrent dans le réseau, mais 11 en sortent, au détriment des innovations pédagogiques et du travail mené par les enseignants jusqu'alors : *« Cette décision est pour le moins incompréhensible, lorsqu'on sait que les contextes économiques et sociaux des communes qui sortent du réseau ne se sont pas améliorés, à l'instar du collège Paul-Langevin de Rouvroy. Selon les chiffres de l'Institut national de la statistique et des études économiques, le revenu moyen des personnes non imposables du canton ou de cette ville ouvrière est de 9 308 euros soit inférieur d'environ 2 000 euros au seuil de pauvreté. Cette commune affiche 50 % de demandeurs d'emploi en plus depuis 2007 et le nombre de boursiers y est de 51,61 %, soit plus d'un élève sur deux. L'indice social, retenu pour déterminer l'éligibilité des établissements, était pourtant censé refléter ces paramètres ».*

**MICHEL LE SCOUARNEC** a interpellé le gouvernement, lors d'une séance de questions cibles, le 4 décembre, sur la situation des salariés de l'industrie du tourisme : *« Pour beaucoup, le tourisme, c'est avant tout les vacances, quand l'impatience du départ est vite balayée par la joie de partir vers de nouveaux horizons. Derrière ces moments de bonheur se cachent une véritable industrie et une économie importante, puisque celle-ci représente 6,5 % de notre PIB et près de 900 000 emplois salariés directs. Au-delà des préoccupations légitimes liées au poids économique de cette industrie, nous ne pouvons pas ignorer la situation des salariés du secteur, dans lequel la proportion de bas salaires est forte. À cela s'ajoute le recours massif aux emplois saisonniers, synonymes bien souvent d'atteintes au droit du travail, de précarité, de conditions de logement difficiles et de santé dégradée. Pourtant, cet état de fait est connu depuis longtemps et des solutions existent. Une initiative novatrice est promue en Bretagne dans le secteur de l'hôtellerie de plein air, avec la mise en place d'une formation originale à destination des professionnels, alternant cours pratiques et cours théoriques sur trois ans et devant déboucher sur l'obtention d'un diplôme et, surtout, d'un contrat à durée indéterminée. Ce dispositif pérennise*

*l'emploi en le qualifiant, tout en permettant à nos territoires, à nos entreprises et à nos salariés d'envisager un développement économique durable. Cette expérience tendant à accroître la plus-value professionnelle pourrait être soutenue et étendue à d'autres régions. »*

**LES SÉNATEURS COMMUNISTES** se sont félicités de la reconnaissance mémorielle par la République de l'injustice des licenciements des mineurs grévistes de 1943, prévue par amendement au projet de loi de finances pour 2015. *« La reconnaissance mémorielle de ces préjudices soixante ans plus tard par la République est une première victoire pour les mineurs ! Le gouvernement ne devra pas se contenter de l'ouverture d'un droit à réparation symbolique, mais d'une réparation à la hauteur du préjudice subi durant toutes ces années. Les élus du groupe CRC, qui ont été depuis le départ aux côtés des associations, ont voté favorablement cet amendement visant à rétablir l'honneur de la France et l'honneur de ces mineurs, grévistes licenciés, dégradés de leur titre militaire, dont la vie a été injustement gâchée. »*



TERRITOIRES LOI MACRON MEDEF SERVICES PUBLICS

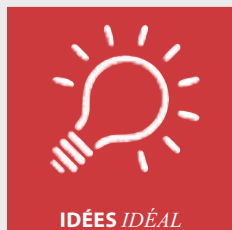
# Mobilisons-nous face aux offensives libérales



**Stop au racket !  
renationalisons nos autoroutes**



**Budget 2015** 21 milliards retirés au Français



**Palestine**  
une reconnaissance pour l'espoir



*L'insupportable  
crise de recrutement  
des enseignants*

## La colère gronde dans chaque mairie de nos territoires

La colère gronde Porte de Versailles, pour les élus locaux qui participent actuellement comme moi au 97e Congrès des maires. La colère gronde dans chaque mairie de nos territoires, alors que s'ouvre pour les maires et les conseils municipaux la phase de préparation de leurs budgets. Nous sommes pour la plupart élus, sur la base d'un engagement clair : faire vivre des politiques municipales avec le souci de répondre aux besoins des populations que nous représentons. C'est dans leur commune, au plus près de leur lieu de résidence que les habitants s'informent et obtiennent les réponses à leurs préoccupations quotidiennes, c'est la source du bénévolat, de la création et du développement des liens sociaux, c'est le socle de la citoyenneté et de la compréhension des politiques publiques, le dernier rempart de la démocratie et de la proximité. Nos villages, nos villes et nos quartiers regorgent d'atouts, de potentiels de développements économiques, associatifs, culturels et les collectivités territoriales réalisent près des trois quarts des investissements publics dans le pays quasiment sans contribuer à l'endettement. Pourtant comment faire face au désengagement sans précédent de l'État dans le champ de l'action publique locale, alors que le gouvernement fait le choix de baisser une nouvelle fois les dotations de l'ordre de 11 milliards d'euros jusqu'en 2017, pour une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014/2017 ! Comment composer avec un gouvernement totalement déconnecté des réalités de terrain, qui cherche à supprimer par un simple amendement dans le Projet de Loi de Finances, 25 millions d'euros pour 705 communes de Seine-Maritime, par la suppression des recettes perçues au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle ! La colère est grande dans tout le pays parce que ces choix politiques sont injustes et inefficaces. Injustes, car ils pénalisent les classes moyennes et populaires. Inefficaces, car ils étouffent l'économie. Les premières victimes de cette situation seront les habitants de nos territoires, car ces baisses de dotations engendreront automatiquement moins de services utiles à la population. Tous les secteurs vont être touchés : les investissements dans la voirie et dans le logement, le soutien à la vie associative et aux projets culturels, les politiques solidaires des collectivités, les services publics. Au bout du compte, c'est l'emploi qui sera le grand perdant de cette opération ! Il est de notre responsabilité d'alerter le plus grand nombre sur ces perspectives, si demain toute possibilité d'agir à notre échelle nous est empêchée. C'est le moment d'être unis pour défendre le service à nos administrés et de construire un rassemblement afin d'exiger ensemble des moyens pour faire vivre nos municipalités et nos projets de territoires. C'est pourquoi je vous invite, ainsi que les membres de votre conseil municipal et les forces vives de votre commune, à nous rassembler nombreux en écharpe le jeudi 11 décembre à 12 h Place de la Madeleine, devant la Préfecture de Rouen. Ensemble, refusons l'austérité imposée par l'État pour nos populations et nos territoires !

**Thierry Foucaud**, lettre aux maires de la Seine-Maritime, 26 novembre 2014.



Patrick Abate

Le groupe CRC compte un membre de plus en la personne de Patrick Abate. Le maire de Talange rejoint le Sénat à la suite du remplacement au gouvernement de Kader Arif, secrétaire d'État aux Anciens combattants, démissionnaire, par Jean-Marc Todeschini, sénateur socialiste de Moselle. Âgé de 57 ans, Patrick Abate est professeur d'économie. Bienvenue à lui au groupe CRC !

« La droite donne des gages à son aile la plus réactionnaire, en s'en prenant à l'Aide Médicale d'État, lors de l'examen du budget de la mission santé du budget 2015. Les amendements adoptés ne s'appuient aucunement sur des chiffres objectifs, mais sur une politique du bouc émissaire. La majorité sénatoriale a choisi, au nom d'une pseudo équité, de stigmatiser l'étranger en situation irrégulière.

Ainsi, le budget de l'AME exploserait ? Faux répond, chiffres à l'appui, un rapport de l'IGAS qui ne peut être taxé d'organisme révolutionnaire ! Il faudrait concentrer l'aide aux femmes enceintes et aux enfants mineurs, et faire payer un forfait de 50 euros pour responsabiliser ces patients en situation irrégulière. Or, la majorité des personnes ayant recours à ce dispositif sont des hommes. Adopter ce genre de restrictions, c'est limiter le nombre de personnes pouvant se soigner dans les meilleurs délais et c'est faire courir un danger à l'ensemble de la population. On sait pourtant qu'agir le plus en amont possible est la meilleure garantie contre les pandémies. Les virus frappent-ils sélectivement les personnes selon qu'elles possèdent ou non des papiers en bonne et due forme ? Débat malsain qui oppose les populations les plus fragiles entre elles. En se radicalisant, la droite offre un boulevard à l'extrême droite et piétine nos valeurs républicaines. On le voit, les politiques de restrictions budgétaires ne font pas que des ravages économiques, elles font aussi des dégâts dans les têtes. En réalité, si des économies sont exigées, elles ne sont pas demandées à tout le monde et dans les mêmes proportions. Le gouvernement joue avec le feu quand il concède des cadeaux royaux aux grands groupes tandis qu'il demande des sacrifices aux assurés ! »

**Laurence Cohen**, communiqué de presse, le 1<sup>er</sup> décembre 2014.

« Il n'est plus possible de laisser Israéliens et Palestiniens dans ce face-à-face déséquilibré et sans issue. La solution existe : c'est la coexistence de deux États dans les frontières de 1967, avec Jérusalem comme capitale partagée. Il faut faire respecter les résolutions de l'ONU, dont la première date de 1947. Sans volonté politique de la communauté internationale, il n'y aura pas de paix. La reconnaissance de l'État palestinien ne serait pas une faveur, mais un droit. Pendant des décennies, les peuples palestiniens et israéliens ont été meurtris par l'Histoire. Nous sommes nombreux à rêver que les enfants israéliens et palestiniens grandissent un jour côte à côte, en paix. Donnons enfin une chance à la paix. »

**Eliane Assassi**, reconnaissance de l'Etat de Palestine, 11 décembre 2014.

**LES 19 SÉNATEURS DU GROUPE CRC :** **Éliane ASSASSI**, sénatrice de Seine-Saint-Denis, présidente du groupe CRC ; **Patrick ABATE**, sénateur de Moselle ; **Marie-France BEAUFILS**, sénatrice d'Indre-et-Loire ; **Michel BILLOUT**, sénateur de Seine-et-Marne ; **Éric BOCQUET**, sénateur du Nord ; **Jean-Pierre BOSINO**, sénateur de l'Oise ; **Laurence COHEN**, sénatrice du Val-de-Marne ; **Cécile CUKIERMAN**, sénatrice de la Loire ; **Annie DAVID**, sénatrice de l'Isère ; **Michelle DEMESSINE**, sénatrice du Nord ; **Évelyne DIDIER**, sénatrice de Meurthe-et-Moselle ; **Christian FAVIER**, sénateur du Val-de-Marne ; **Thierry FOUCAUD**, sénateur de Seine-Maritime, vice-président du Sénat ; **Brigitte GONTHIER-MAURIN**, sénatrice des Hauts-de-Seine ; **Pierre LAURENT**, sénateur de Paris, secrétaire national du PCF ; **Michel LE SCOUARNEC**, sénateur du Morbihan ; **Christine PRUNAUD**, sénatrice des Côtes-d'Armor ; **Paul VERGÈS**, sénateur de La Réunion ; **Dominique WATRIN**, sénateur du Pas-de-Calais.

**Journal du groupe communiste républicain et citoyen.** Palais du Luxembourg, 75291 Paris Cedex 06. Tél. : 01 42 34 21 24 - Fax : 01 42 34 38 11. [www.groupe-crc.org](http://www.groupe-crc.org) / [crc@senat.fr](mailto:crc@senat.fr)  
Directeur de la publication : **Marc Hainigue**. Rédaction en chef et conception : **Emmanuel Raynal**. Création graphique et mise en page : **Mustapha Boutadjine**. ISSN : 1962-5766.





# À NOTRE AVIS

Par **ÉLIANE ASSASSI**, sénatrice de Seine-Saint-Denis, présidente du groupe CRC.

## Paradoxe politique

Un Sénat à droite est-il un handicap ou un atout pour le gouvernement Valls ? La question mérite d'être posée, car les semaines qui viennent de s'écouler confirment déjà que la diversité de la majorité de gauche gênait fortement les partisans de l'austérité et s'opposait au fatalisme d'une politique de mise en cause du droit du travail, de privatisation, de réduction drastique des dépenses libérales, en un mot, d'une politique libérale. Durant les trois années qu'a duré cette « anomalie » d'un Sénat de gauche, les prises de position des petits groupes pesaient lourd, car le groupe socialiste ne disposait pas de la majorité absolue, et la majorité étant elle-même très courte. Cette reconnaissance du pluralisme a permis de montrer à plusieurs reprises que la voie choisie par F. Hollande et ses Premiers ministres pouvait être contestée et qu'une politique alternative pouvait être décidée. Les sénateurs du groupe Communiste Républicain et Citoyen ont, de fait, permis le rejet de certains textes importants durant cette période, comme le projet de budget ou de loi de financement de la Sécurité sociale.

**Accusés d'alliance honteuse avec le groupe UMP**, nous avons répondu à chaque fois que notre vote se fondait sur notre cohérence. En 2012, nous avons un programme. Au deuxième tour de la présidentielle le 6 mai 2012, François Hollande a obtenu le suffrage des électeurs de gauche sur la base de son programme que nous jugions certes, très insuffisant, mais qui comportait, par exemple, la renégociation du traité Merkel-Sarkozy. La ratification de ce traité dès 2012, véritable capitulation, a été l'élément déclencheur de la dérive libérale du quinquennat qui aboutit aujourd'hui au projet de loi patronal de M. Macron. Comme la presse l'a noté, depuis le basculement à droite du Sénat, ce dernier a voté pour la première fois depuis 2012, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale et la loi de Finances. Certes, ces deux textes fondamentaux ont été modifiés à la marge par la majorité sénatoriale, mais au bout du compte, il conserve l'ossature et la logique du texte d'origine.

**Sénateurs UMP, centristes, radicaux et socialistes** se retrouvent pour voter des lois qui fondent l'action du gouvernement sur l'austérité. Quoi d'étonnant puisque ce sont les mêmes qui, ensemble, ont voté

au Sénat la capitulation devant le traité budgétaire européen précité ? Ainsi, le retour de la droite au Sénat arrange bien les affaires du gouvernement et de sa majorité, comme l'affirmait sans ambages, Michel Sapin dans Le Monde du 20 novembre : « *C'est plus facile de débattre avec un Sénat de droite animé de cet état d'esprit qu'avec un Sénat de gauche ingouvernable* ». Paradoxalement, le Sénat de gauche était un obstacle à la politique gouvernementale.

**En quelques semaines**, la réalité d'une communauté de vue entre les groupes UMP et centriste d'un côté et le groupe socialiste et ses alliés de l'autre est apparue de plus en plus clairement, marquée par exemple par une adoption conforme au Sénat d'un nombre important de missions budgétaires. Le groupe CRC a donc une double responsabilité : souligner d'abord le terrible danger du retour au pouvoir d'une droite revancharde qui aggravera encore l'austérité ; montrer ensuite que la voie proposée par François Hollande est sans issue pour la gauche. Avec mes amis, j'appelle tous ceux qui ne croient pas à ces deux facettes d'un même concept, le libéralisme, à s'engager aujourd'hui contre deux projets qui en sont si caractéristiques : la réforme territoriale et le projet de loi Macron « *pour la croissance et l'activité* » qui organise la casse du droit du travail et développe les privatisations. Une majorité de nos concitoyens rejettent les principes du libéralisme et nous allons tenter de permettre, avec d'autres, à cette majorité, de s'exprimer, pour enfin faire bouger les lignes en faveur du développement humain.

# SOMMAIRE

## Un budget pour 2015 deux fois libéral. Page 4

La sécurité sociale victime du pacte de responsabilité

Autoroutes : seule la renationalisation mettrait fin au scandale

La fin des élections prud'homales

Prévenir vraiment les risques technologiques

Restons mobilisés contre la réforme territoriale

TRAVAIL LÉGISLATIF

## État palestinien : une reconnaissance pour la paix. Page 10

La transition énergétique, un choix de société

Le crédit d'impôt recherche, recherche d'avenir ou de profits ?

Le Luxembourg au cœur de l'Europe et de l'évasion fiscale

Non au mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États

IDÉES IDÉAL

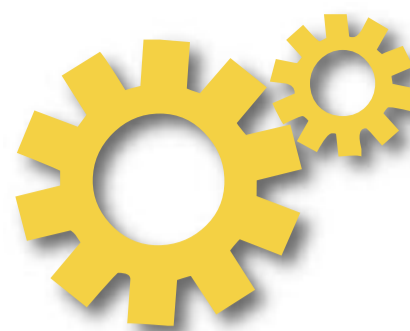
## Des larmes de crocodile pour les territoires ruraux. Page 14

Alstom, un bradage inacceptable

Y a-t-il un enseignant dans la classe ?

Enrayons la spirale de la désespérance

BLOC NOTES



LE PROJET DE LOI DE FINANCES PRÉSENTÉ PAR LE GOUVERNEMENT REPOSE SUR LE SEUL DOGME D'UNE BAISSÉ CONSIDÉRABLE DE LA DÉPENSE PUBLIQUE. UNE LOGIQUE QUE L'UMP ET L'UDI SE SONT CONTENTÉES D'APPROFONDIR AU SÉNAT, AVEC LA BÉNÉDICTION DU POUVOIR.

# Un budget 2015

## deux fois libéral

Ce n'est plus une baisse, mais une purge. La loi de finances pour 2015, que le Parlement a approuvée en décembre, prévoit un programme d'économies des dépenses publiques s'élevant à 21 milliards d'euros. Avec un tel montant, peu de domaines échappent à cette amputation financière sans précédent, et qui constitue la première marche du plan d'économies de 50 milliards d'euros, d'ici à 2017, annoncé par François Hollande en avril 2014. L'État et ses agences devront se passer de 7,7 milliards d'euros, les collectivités territoriales de 3,7 milliards d'euros et l'assurance maladie et la protection sociale de 9,6 milliards d'euros. Jamais Nicolas Sarkozy n'était allé aussi loin ! « Ce projet de loi de finances se situe dans le droit fil des engagements de notre pays au titre du traité budgétaire européen, a souligné Thierry Foucaud au cours des débats. Ces engagements ont d'ailleurs eu quelque mal à être respectés – cela n'a pas été pour nous surprendre ! – par la France comme par la majorité des pays de la zone euro. Bruxelles va donc demander à la France de faire davantage d'économies, ce qui revient à exiger toujours plus d'efforts à la population de notre pays. » Pour quel résultat ? Il est en fait déjà connu. Depuis plusieurs décennies que la potion de l'austérité est appliquée, elle produit toujours les mêmes effets : moins de services publics, plus de souffrance et de difficultés pour une majorité de Français, plus de chômage, davantage d'inégalités et plus d'endettement pour le pays ! Plutôt que de vouloir à tout prix comprimer la dépense publique, un dogme purement libéral, mortifère pour le dynamisme économique, il faudrait au contraire cesser de vider volontairement les caisses de l'État à coup de cadeaux fiscaux en tous genres, cadeaux qui profitent essentiellement aux ménages les plus aisés et aux grandes entreprises. « L'abattement sur les dividendes ? Ce sont 1,8 milliard d'euros perdus pour l'État et la collectivité ! La taxation à taux zéro des plus-values de cession de titres de participation ? Voilà 4,33 milliards d'euros envolés ! Le régime des sociétés mères et filiales ? Encore 24 milliards d'euros évaporés en produits de participation ! Et c'est sans compter le régime d'intégration des groupes – 16,4 milliards d'euros –, le remboursement de la TVA – 48,5 milliards d'euros –, le remboursement des acomptes d'im-

pôt sur les sociétés et le report en arrière des déficits – 14,6 milliards d'euros. Je pourrais, a souligné le sénateur de Seine-Maritime, continuer cette énumération, mes chers collègues, qui semble interminable tant notre droit fiscal s'est, au fil du temps, truffé de mesures dérogatoires, d'exceptions à la règle commune, de cas particuliers. Qu'on se le dise, la France est un paradis fiscal pour les entreprises ! Et à propos de la dette, je voudrais citer ici un chiffre particulièrement significatif : alors qu'elle atteint aujourd'hui 2 000 milliards d'euros, les intérêts de la dette versés depuis 1973 représentent à eux seuls un total de 1 600 milliards d'euros. Tout est dit ! Parler de la dette aujourd'hui procède donc, en grande partie, de l'enfumage idéologique, du viatique nécessaire pour mieux faire accepter des sacrifices au peuple de ce pays. » Restreindre les ressources des collectivités est tout aussi une aberration. « Que représentent les collectivités territoriales dans l'économie nationale ? Les chiffres de 2013 sont clairs : d'une part, des dépenses de fonctionnement de quelque 163 milliards d'euros, en hausse d'environ deux points par rapport à 2012, et, d'autre part, des dépenses d'investissement de plus de 71 milliards d'euros, avec une hausse significative des dépenses du bloc communal de plus de sept points – c'est ce que l'on appelle "l'effet du cycle électoral", et l'on voit combien il pèse dans notre économie nationale. Néanmoins, comme le remarque à juste titre l'Observatoire des finances locales dans son rapport de cette année, cet effort d'investissement des collectivités locales se fait au prix d'un endettement plus important qu'auparavant, et le niveau de la dette des collectivités locales a continué de progresser, comme il le fait depuis 2004. Qui devons-nous écouter, mes chers collègues ? Pierre Gattaz, qui en veut toujours plus en matière d'allègement des cotisations et des impositions des entreprises, qu'elles soient nationales ou locales, ou les patrons des entreprises de travaux publics, qui manifestent pour demander qu'on "lâche la bride" sur les dotations aux collectivités locales, afin que celles-ci puissent investir et, par voie de conséquence, mettre des offres de travaux sur le marché, ce qui est vital pour nos territoires, mais aussi pour l'économie nationale ? » Sur ce dossier, la majorité sénatoriale et le gouvernement se retrouvent. Si l'UMP et les centristes ont fait adopter un amende-



ment limitant à deux milliards d'euros la prochaine baisse des dotations, au moment opportun de la tenue du congrès des maires de France, tous deux estiment que les collectivités territoriales doivent « participer à l'effort général ». Cet « effort général », la nouvelle majorité sénatoriale l'a aussi décliné à sa façon en supprimant 45 000 emplois aidés, 9 500 postes d'enseignants ou en limitant un peu plus encore les revenus des fonctionnaires. Pour autant, ces modifications, qui n'ont pas été retenues par l'Assemblée nationale, n'ont pas entraîné de bras de fer avec le gouvernement. Le Sénat et sa majorité de droite ont pu tranquillement aller au bout de la discussion budgétaire. « Après avoir refusé, a constaté Éric Bocquet, pendant deux ans de s'appuyer sur la diversité, la richesse et les propositions d'une majorité de gauche au Sénat dans toutes ses composantes, parfois même rejointe par des élus venus d'autres horizons, attachés à certaines valeurs, le Gouvernement en vient à accepter de débattre de manière somme toute urbaine de l'amertume de la potion austéritaire dont la Commission de Bruxelles attend l'administration aux Françaises et aux Français. Outre que le citoyen peut dès lors s'interroger sur le sens de son propre vote, notamment en faveur des candidats partisans d'un certain changement, cette situation illustre, hélas, la convergence de vues qui existe sur bien des points entre le Gouvernement et la majorité du Sénat. Ne l'oublions pas, le traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance, le TSCG, avatar d'une constitution européenne que le peuple français avait majoritairement rejetée le 29 mai 2005 – ce n'est pas si vieux –, a été ratifié, dans notre Haute Assemblée, par ceux-là mêmes qui continuent ainsi à débattre. »

Dans ces pages



Thierry Foucaud



Christine Prunaud



Paul Vergès

## Logement/ M. Le Scouarnec

Les crédits de la mission « *Égalité des territoires et logement* » font aussi les frais de l'austérité mise en œuvre en étroite liaison avec les exigences de la Commission de Bruxelles. Les choix opérés vont à l'encontre de toutes les valeurs de progrès, puisque ces crédits affaiblissent les dispositifs de solidarité, ponctionnent encore les acteurs du logement social et renforcent la rente privée. Comment croire que la crise du logement pourra être résolue par l'accentuation de dispositifs d'exonération fiscale au service de la création de patrimoine foncier ? Comment croire, également, que la relance de la construction passe par une diminution des aides à la pierre, qui atteignent un niveau très faible, alors même que le Président de la République promet la construction de 500 000 logements par an, dont 150 000 logements sociaux ? Cet objectif est très loin d'être atteint, malheureusement, dois-je dire, car nous y sommes favorables. Comment croire, enfin, que le 1 % logement pourra pallier éternellement tous les désengagements de l'État ? Dans le projet de loi de finances pour 2015, la mission reste sur les mêmes rails que par le passé, je veux dire avant 2012. Nous croyons, pour notre part, qu'il convient, au contraire, que l'État assure une politique publique en la matière, parce que l'accès à un toit devrait être un droit, et pas seulement l'objet d'un marché spéculatif. La loi ALUR tentait d'opérer une sorte de régulation, mais le Premier ministre a fait le choix de la dénoncer. Nous estimons que ce renoncement est fort regrettable. Ce projet de loi de finances traduit également la volonté affichée de développer le logement intermédiaire. Nous n'avons pas d'objection de principe sur ce point, car la mixité sociale doit être favorisée et donc la diversité de l'offre. Cependant, pour nous, l'urgence, c'est aussi de faire baisser les prix du marché afin de dénoncer le poids des dépenses liées au logement.

## Culture/ Pierre Laurent

Je n'évoquerai qu'une seule question : l'ambition culturelle, celle sans laquelle la gauche n'est pas elle-même, celle sans laquelle la France n'est pas celle de l'égalité. Madame la ministre, cette ambition est une nouvelle fois absente du budget que vous nous proposez. Or, en temps de crise plus que jamais, la culture doit être au cœur de l'ambition politique. Elle n'est pas un luxe que la crise rendrait superflu et qu'on pourrait sacrifier. La culture est, au contraire, le chemin le plus fécond de l'émancipation individuelle et collective quand tout est fait pour borner les horizons. Avec sa capacité à symboliser, à nourrir la pensée, à libérer les imaginaires, elle seule rend possible la construction d'un autre monde. C'est donc bien la ques-

tion du sens et de la visée culturelle qu'il importe de traiter aujourd'hui, car examiner le budget de la culture, c'est mettre à l'épreuve des chiffres non seulement l'ambition politique en matière d'arts et de culture, mais l'ambition politique tout court d'une société débarrassée des dogmes financiers qui broient tant de parcours humains. Je vous le dis tout net, notre ambition culturelle ne s'inscrit pas, pour ce qui nous concerne, dans la pensée aujourd'hui dominante des sphères dirigeantes qui borne notre horizon en vertu du prétendu dogme budgétaire. Ce dogme, qu'on ne questionne ni ne remet en cause, entraîne pourtant des conséquences catastrophiques, comme le montrent encore les chiffres du chômage publiés il y a quelques jours. Malheureusement, le budget général s'inscrit dans ce dogme de réduction budgétaire et la culture reste, quoi qu'on en dise, en première ligne. Si le Gouvernement s'évertue à défendre que, dans un contexte de participation du ministère à « *l'effort de redressement des comptes publics* », la faible diminution du budget de la culture démontre l'importance accordée à la culture, l'argument a de quoi laisser songeur. Il ne parvient pas à masquer ce qui continue d'être en fait un renoncement.

## Économie/ J.- P. Bosino

En réalité, la dépense fiscale à destination des entreprises atteint de véritables sommets. Ainsi, l'évaluation des voies et moyens fait apparaître 39,6 milliards d'euros de dépenses fiscales, avec, parmi les plus coûteuses, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, pour 10 milliards d'euros, et le crédit d'impôt recherche, pour un peu plus de 5 milliards d'euros. S'y ajoutent les 49 milliards d'euros résultant des « *mesures de calcul de l'impôt* » et les 63,3 milliards d'euros de dégrèvements et remboursements. Au total, les aides fiscales diverses s'élèvent à 152 milliards d'euros, mais leur utilité, leur efficacité et leur contrôle sont directement en cause. Et je ne parle pas ici des allègements de cotisations sociales et autres admissions en non-valeur... À cet égard, le CICE reste un dispositif de portée générale, pour toutes les entreprises. Ainsi, seulement 19,9 % de ses créances fiscales bénéficient au secteur de l'industrie manufacturière. Les PME reçoivent, quant à elles, 31 % du CICE, pour un montant moyen de 25 000 euros. Autrement dit, malgré son montant global très important, ce crédit d'impôt ne représente un soutien décisif pour aucune entreprise. Faute d'avoir reçu un ciblage approprié, son effet risque d'être dilué à travers l'ensemble de l'économie. Vous avez vous-même, s'agissant du pacte de responsabilité et de solidarité, parlé d'un « *échec* ».

## Outre-mer/ Paul Vergès

Les impacts de la crise sont considérables pour la France continentale ; ils le sont encore plus dans les territoires insulaires, fragiles. À La Réunion, nous ne le rappellerons jamais assez, c'est près d'un tiers de la population active qui est condamnée au chômage, ce sont plus de 40 % de la population totale qui vivent officiellement au-dessous du seuil de pauvreté. Quelle serait la situation de la France si elle comptait 10 millions de chômeurs et si 30 millions de ses habitants vivaient au-dessous du seuil de pauvreté ? C'est sous cet angle que nous devons examiner le budget que l'on nous présente. Certes, les crédits de la mission « *Outre-mer* » ont été épargnés par les coupes budgétaires, mais ils ne représentent en fait que 14 % de l'effort financier consacré par l'État aux territoires ultramarins. Au-delà de l'annonce brute des chiffres, il convient de s'interroger sur la philosophie économique qui sous-tend l'élaboration de ce budget. Le coût des dépenses fiscales relevant de la mission outre-mer est estimé pour l'année 2015 à quelque 3,867 milliards d'euros. Peut-on raisonnablement envisager de poursuivre le même schéma de développement ? Nous sommes à la croisée des chemins. Il est déjà très tard pour changer, mais il n'est pas encore trop tard pour prendre des mesures significatives et novatrices répondant à l'urgence économique, sociale, environnementale, et montrant une volonté de changement fondamental de politique. Nous pouvons, s'il y a la volonté politique de le faire, ouvrir de nouvelles perspectives de développement en ayant le courage d'opérer les changements fondamentaux nécessaires : c'est le défi que nous avons à relever. Tout est une question de volonté politique.

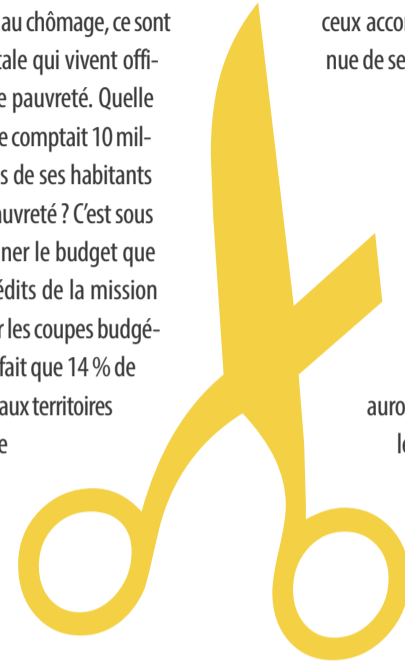
## Sport/ Christine Prunaud

La jeunesse comme priorité et la promesse de porter le budget du sport à 3 % du budget de l'État : tels étaient les engagements de campagne du candidat François Hollande. Pourtant, ces grandes priorités ne se traduisent toujours pas dans le projet de budget consacré au sport, à la jeunesse et à la vie associative. Ce budget, qui est soumis comme les autres « *à l'effort national de réduction des déficits publics* », peine à effacer les dommages causés par le précédent gouvernement et la RGPP. Les crédits consacrés au sport passent ainsi de 236 millions à 228 millions d'euros. Les crédits destinés à la promotion du sport pour tous sont les plus touchés par cette baisse, avec

une diminution de 50 % pour la deuxième année consécutive. L'accès du plus grand nombre à un service public du sport devrait, au contraire, figurer au cœur de toute politique, comme moyen d'émancipation sociale et collective. Pourtant, le déséquilibre entre les crédits alloués au sport amateur et ceux accordés au sport de haut niveau continue de se creuser, avec 3,4 % des crédits pour le premier et 76,3 % pour le second ! Cette évolution m'inquiète beaucoup. Comment dès lors promouvoir la démocratisation du sport que nous souhaitons ? Comment, dans ce cadre, les associations sportives, qui sont au cœur du modèle sportif français, auront-elles les moyens d'accueillir tous les licenciés dans l'ensemble des pratiques ? En privilégiant ainsi le sport professionnel, le Gouvernement fait le choix de poursuivre la promotion d'un sport financiarisé, dominé par l'argent et les profits, bien loin des valeurs positives du sport pour tous. Concernant le programme « *Jeunesse et vie associative* », seuls les crédits consacrés au service civique sont en hausse. La priorisation de ces crédits consacrés au développement du service civique se fait au détriment du développement de la vie associative, de l'éducation populaire et des autres actions en faveur de la jeunesse.

## Écologie/ Évelyne Didier

Le projet de loi de finances pour 2015 marque une nouvelle fois une réduction des moyens financiers et humains. Après une baisse de 6,5 % l'an dernier, les crédits diminuent encore de 5,81 %, passant de 7,065 milliards d'euros à 6,65 milliards d'euros. Le plafond d'emplois accuse, quant à lui, une baisse de 735 équivalents temps plein. De surcroît, les projections budgétaires pour les années 2016 et 2017 confirment durablement cette tendance, puisque les crédits envisagés diminueront pour s'établir, chaque année respective, à 6,588 milliards d'euros et 6,558 milliards d'euros. Le cadre est posé ! Compte tenu de ces éléments, nous voterons contre ce budget, afin de protester contre une austérité qui reporte les effets de la crise sur les particuliers et les collectivités, et qui compromet les objectifs en matière de transition écologique que vous défendez et que nous soutenons.

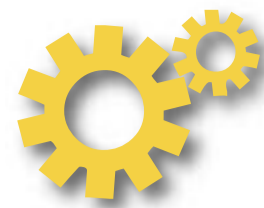


## Pour ou contre l'austérité ?

Qui s'oppose vraiment aux politiques d'austérité ? Qui refuse la diminution des dotations aux collectivités ? Qui pense qu'il faut aller chercher l'argent dans les poches des ménages les plus riches, dans les profits immenses de certaines entreprises, dans le gisement que représente le scandale de l'évasion fiscale ? En soumettant au vote du Sénat une motion de procédure, une question préalable qui en cas d'adoption aurait été synonyme de rejet d'emblée du budget 2015, les sénateurs du groupe CRC entendaient placer chaque sénateur devant ses responsabilités. « *Il apparaît de plus en plus clairement que les choix de rigueur budgétaire opérés lors de la législature précédente, comme depuis le début de la présente mandature, ne permettent pas au pays de sortir de l'ornière des déficits et de la progression de la dette, a argumenté*

Christian Favier en défendant cette motion au nom de ses collègues. *La France demeure confrontée à une situation préoccupante de ses finances publiques, loin des objectifs que d'aucuns s'étaient jusqu'à présent fixés. Malheureusement, tout laisse penser que les choix politiques effectués ne permettront pas d'aller dans une meilleure direction. Soit nous discutons d'un projet loi de finances pour 2015 qui ressasse les recettes éculées ayant conduit à la situation que nous connaissons, les divergences politiques s e réduisant aux dosages des efforts demandés aux ménages, en particulier aux plus modestes, aux entreprises – mais pas aux plus grosses –, aux fonctionnaires – encore et toujours ! – et aux collectivités locales, surtout cette année. Soit nous posons les bases d'une nouvelle politique, conforme aux intérêts du pays et de ses*

*habitants, et nous remettons au magasin des vieilles lunes certains principes libéraux, imposés par une convergence européenne que l'on sait défailante. Dans un monde confronté à des enjeux d'importance planétaire, portant sur la misère, le climat, la lutte contre les pandémies, le développement social, les avancées démocratiques, le combat contre la corruption, le pillage des ressources naturelles, le gaspillage des capacités humaines, il nous faut donner à la politique de notre pays une dimension nouvelle et audacieuse. » Résultat du vote sur cette motion : 18 voix pour, celles des seuls membres du groupe CRC ; 324 contre, celles de tous les autres sénateurs. Pour l'audace, il faudra donc repasser.*



# La protection sociale victime du pacte de responsabilité

Pour compenser les milliards d'euros d'exonérations de cotisations sociales prévus par le pacte, le gouvernement a recouru dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2015 à une série d'artifices budgétaires. Tout en continuant à réduire les dépenses au détriment des familles et des usagers, alors que de nouvelles recettes sont possibles.

C'est finalement une simple histoire de curseur : déjà mauvaise aux yeux des élus du groupe CRC en faisant peser sur les assurés sociaux les exonérations de cotisations accordées aux entreprises, la loi de financement de la sécurité sociale pour 2015 présentée par le gouvernement est ressortie de son passage au Sénat, fin novembre, en l'étant un peu plus encore. Avec la bienveillance du gouvernement qui a laissé faire, la nouvelle majorité sénatoriale UMP et centriste a en effet tenu à y apporter sa griffe en multipliant les exonérations de cotisations, en allongeant l'âge de départ à la retraite, ou encore en instaurant trois jours de carence dans la fonction publique hospitalière. Et en dégageant un milliard d'euros d'économie supplémentaire. Le rejet de la modulation des prestations familiales, rejet auquel ont contribué les sénateurs communistes, faisant figure de rare point positif à mettre à l'actif de la Haute assemblée. Ces modifications resteront néanmoins lettre morte, car finalement rejetées au terme de la navette parlementaire. « Nous avons assisté à un débat de gestionnaires qui s'est concentré sur les dépenses de la sécurité sociale sans jamais envisager de créer des recettes supplémentaires », déplorent les élus du groupe CRC. Au cours des débats, ceux-ci ont déposé de nombreux amendements « visant à dégager de nouvelles recettes pour le système de sécurité sociale en taxant les revenus financiers, en luttant contre la fraude patronale aux cotisations sociales, en revenant sur les multiples exonérations et enfin en proposant de moduler



la participation des employeurs selon la politique salariale. Notre groupe a fait valoir des propositions pour dégager des ressources nouvelles et a montré sa volonté d'aller vers une société plus juste, fondée sur la solidarité, une société qui mettrait en son cœur l'humain, et non pas la finance, qu'elle utiliserait au contraire pour répondre aux besoins de nos concitoyennes et de nos concitoyens. » Ce n'est visiblement pas le choix du gouvernement, adepte d'un nouveau tour de vis. L'ONDAM, l'Objectif national des dépenses d'assurance maladie progresse seulement de 2,1 % – soit son taux le plus bas depuis sa création –, ce qui représente 3,2 milliards d'euros d'économie pour 2015. « Les hôpitaux publics, déjà asphyxiés, vont l'être davantage, l'ONDAM atteignant son plus bas niveau historique, prévient Laurence Cohen. De notre point de vue, les économies programmées, 520 millions d'euros, ne peuvent pas aboutir à une meilleure qualité de soin, à plus de prévention, à une formation des personnels qui soit à la hauteur des enjeux. » Marisol Touraine, la ministre de la Santé, prétend pourtant le contraire ! Selon elle, ce budget de la sécurité sociale facilitera l'accès aux soins, réorientera le système de santé vers la proximité et la qualité et favorisera la prévention. Sa recette ? Le développement de la médecine ambulatoire. Jusqu'à faire opérer les patients chez eux ? Ces nouvelles restrictions seront contrôlées avec fermeté par les agences régionales de santé, qui se voient désormais affublées d'un véritable rôle de gendarmes auprès des établissements de santé, avec le pouvoir de les sanctionner en cas de non-respect des objectifs contractuels. En prévoyant d'importants allègements de cotisations patronales, notamment celles qui financent la branche famille, le pacte de responsabilité privera en 2015 la sécurité sociale de 9,6 milliards

d'euros. Un vide que le gouvernement compense par un jeu complexe de transferts de financements, au travers de vases communicants entre le budget de l'État et de la sécurité sociale. Le tout sans créer la moindre recette supplémentaire. Ce tour de passe-passe mène dans une impasse, considèrent les membres du groupe CRC, pour qui le déficit chronique de la sécurité sociale, encore dix milliards d'euros l'an prochain, ne s'explique pas par des dépenses excessives, mais est la conséquence d'un manque à gagner considérable du côté des recettes. « Tout d'abord, nous proposons de réformer notre assiette de cotisations sociales en alignant les revenus financiers sur les taux actuels des cotisations sociales employeur de chaque branche de la sécurité sociale, avance Annie David. Nous pourrions ainsi générer 87,45 milliards d'euros de recettes supplémentaires – soit 42,75 milliards d'euros pour la branche maladie, 27,08 milliards d'euros pour la branche vieillesse et 17,62 milliards d'euros pour la branche famille. En rendant moins incitatifs les revenus financiers, cette cotisation sociale additionnelle permettrait d'engager le combat contre la spéculation et pousserait la réorientation de l'activité économique vers la production de richesses réelles. Ensuite, parallèlement, nous proposons d'instaurer un dispositif de modulation des cotisations sociales patronales en fonction de règles simples : plus les entreprises sont vertueuses, moins leur part de cotisations sociales est élevée. Il faut également s'attaquer aux fraudes aux cotisations employeurs. La Cour des comptes a estimé leur montant entre 20 et 25 milliards d'euros. Le gouvernement envisage de n'en récupérer que 76 millions. Pourquoi si peu ? La lutte contre les fraudes devrait être une priorité. Encore faut-il permettre aux agents chargés du contrôle des cotisations de faire leur travail, et non réduire leurs effectifs. Enfin, nous proposons de mettre en place un véritable plan d'investissement pluriannuel pour la santé publique, afin de répondre aux enjeux de prévention et d'accès aux soins. »

## La fausse bonne idée de la modulation des allocations familiales

Dans ces pages



Annie David



Laurence Cohen



Pierre Laurent

Si le Sénat n'a pas approuvé la modulation des allocations familiales en fonction des revenus, la mesure a finalement été réintroduite par l'Assemblée nationale et figure désormais dans la loi. Cette modulation est une très mauvaise idée pour les élus du groupe CRC. Sous un vernis de justice sociale, elle torpille en fait les fondements mêmes de la sécurité sociale et son principe essentiel d'universalité. « Certes, a expliqué au cours des débats Laurence Cohen, dans une période de crise profonde, cette modulation peut apparaître comme une mesure de justice et d'égalité. Qui pourrait trouver choquant, en effet, que des familles qualifiées d'aisées voient leurs allocations non pas supprimées, mais juste réduites ? Pourtant, introduire des conditions de ressources marque bien la fin de l'universalité des allocations familiales. Les allocations familiales visent à compenser les charges familiales. Elles ne constituent ni une politique de redistribution des revenus ni une politique de redistribution entre les familles ; elles créent une solidarité horizontale entre ceux qui n'ont pas d'enfants et ceux qui en ont. C'est une politique d'aide à

l'enfant. En ce sens, comment admettre qu'un enfant appartenant aux couches moyennes ou supérieures ait moins de besoins à satisfaire ? Le fait qu'une famille choisisse d'avoir un nouvel enfant ne doit pas être pénalisant ! Voilà les raisons majeures qui plaident en faveur de l'universalité de la politique pour les familles. Cette question de l'universalité affecte notre système de sécurité sociale, et elle est déterminante. La protection sociale n'a pas vocation à réduire les inégalités sociales ; il existe d'autres instruments pour cela, tels que le SMIC ou la fiscalité. En revanche, elle a vocation à compenser la maladie – pour l'assurance maladie –, le coût de l'enfant – pour les allocations familiales – ou l'arrêt du travail – avec la pension de retraite. En modulant les allocations familiales, le risque est grand de voir se déliter ce qui reste du tissu de cohésion sociale du pays et d'accélérer le glissement vers une société clivée : il y aura ceux qui passeront leur temps à produire la preuve humiliante qu'ils gagnent peu, et les autres. Néanmoins, à partir du moment où les gens dits plus aisés ne percevront plus d'allocations à égalité avec les autres, pourquoi

participeraient-ils à l'égalité au système de sécurité sociale ? Ils pourront avoir recours à des mutuelles et des assurances privées... Alors, qui alimentera les caisses ? C'est la mort annoncée de notre système de protection sociale ! Cette politique de rupture avec les principes fondamentaux de la protection sociale est-elle au service de la justice sociale, comme vous semblez le soutenir, madame la ministre ? Même si les familles les plus aisées touchent moins, vous savez pertinemment que les familles modestes ne toucheront pas davantage. Le but réel de cette mesure est donc bien la réduction des dépenses publiques et sociales, qu'il est particulièrement scandaleux de faire supporter aux familles ! » Sans compter que la brèche ouverte aujourd'hui peut s'élargir demain. La réduction des allocations familiales s'applique pour le moment aux familles percevant plus de 6 000 euros. Mais pourquoi ne pas à l'avenir abaisser ce plafond à 4000 ou 3000 euros ?

# La renationalisation seule solution pour mettre fin au scandale

Alors que l'indignation grandit face aux augmentations continues des tarifs des péages et aux énormes bénéfices réalisés par Vinci ou Eiffage, le gouvernement refuse toujours de revenir sur la privatisation des concessions d'autoroutes.

Noyé dans la brume froide et matinale, le péage de Chamant dans l'Oise a des allures fantomatiques. Il est 7 h 30, un flot ininterrompu de voitures et de camion défile déjà en direction de la capitale. Beaucoup d'automobilistes sont surpris en découvrant le tract que leur distributeur élus et militants du Front de gauche. Et beaucoup acquiescent en découvrant son mot d'ordre, repris sur une grande banderole : stop au racket, renationalisons nos autoroutes ! La formule fait mouche. Le scandale est si grand. Ce 19 novembre, Pierre Laurent, secrétaire nationale du PCF et sénateur, Éliane Assassi, présidente du groupe CRC au Sénat, André Chassaingne, président du groupe GDR à l'Assemblée nationale, le député Patrice Carvalho et le sénateur Jean-Pierre Bosino, tous deux élus du département, lancent avec d'autres une campagne de mobilisation demandant le retour dans le giron public des concessions d'autoroutes vendues en 2005. À l'époque, le gouvernement de Dominique de Villepin cherche, déjà, à réduire la dette publique, en vendant le patrimoine national. Il cède alors pour 15 milliards d'euros, un tarif bien inférieur à la plupart des estimations, les concessions d'autoroutes à de grands groupes privés. Vinci, Eiffage et l'espagnol Abertis obtiennent ainsi le droit d'exploiter nos voies rapides. Mais c'est surtout les automobilistes qu'ils vont pressuriser ! Le 24 juillet 2013, la Cour des comptes présente un rapport sur le sujet et confirme ce que tout le monde sait : ces multinationales se gavent kilomètre après kilomètre. La Cour constate, dans son style si châtié, « des rapports déséquilibrés au bénéfice des sociétés concessionnaires », « des hausses des tarifs des péages nettement supérieures à l'inflation » et « le caractère contestable des hausses tarifaires issues des contrats de plan ». Le 18 septembre dernier, rebelote, c'est l'Autorité de la concurrence qui souligne « la rentabilité exceptionnelle des sociétés concessionnaires d'autoroutes, largement déconnectée de leurs coûts et disproportionnée par rapport au risque » en l'assimilant à une rente. Sur 100 euros de péage payés par l'utilisateur, entre 20 et 24 euros vont directement dans les poches des concessionnaires. Qui dit mieux ? « Alors que le pouvoir d'achat de nos concitoyens est en berne, réagissent les sénateurs communistes,



nous ne pouvons accepter que perdure plus longtemps ce que l'autorité de la concurrence considère comme une défaillance de l'Etat c'est-à-dire l'absence de régulation du secteur, conduisant clairement à ce qu'aujourd'hui les usagers financent directement les dividendes des actionnaires des sociétés concessionnaires. » Face à l'indignation qui grandit, le gouvernement se refuse toujours néanmoins à évoquer une renationalisation. C'est pourtant la seule solution qui permettrait de mettre fin au scandale, comme l'a expliqué Jean-Pierre Bosino, le 16 octobre lors d'une séance de questions d'actualité. « Le Gouvernement évoque la possibilité de renégocier ces concessions pour mettre à contribution ces sociétés. Juridiquement ce projet est difficile – plusieurs ministres l'ont rappelé. En effet, les contrats sont bien ficelés, et les efforts demandés aux concessionnaires se traduiront par des exigences en termes de compensations. Nous craignons donc que le fait de limiter le débat à la seule renégociation ne condamne les pouvoirs publics à l'inaction. Seule la nationalisation apporterait la clarté politique, mais aussi la sécurité juridique. De la même manière, nous ne pouvons admettre que l'écotaxe, qui comblait le déficit lié à la privatisation des autoroutes, soit à son tour remplacée par une augmentation de la fiscalité sur le diesel, comme vous l'avez rappelé, monsieur le secrétaire d'Etat chargé des transports, faisant peser une nouvelle fois le financement des revendications du patronat principalement sur les ménages. Est-ce cela une politique de gauche ? Votre ministre de tutelle a promis "d'aller jusqu'au bout des décisions à prendre" : allez-vous, enfin, envisager une renationalisation des concessions autoroutières ?

dans les appels d'offres des concessionnaires et d'introduire des clauses de réinvestissement et de partage des bénéfices au bénéfice de l'Etat. On lui souhaite bon courage ! Tout est pourtant prêt pour que l'Etat et les citoyens retrouvent leur bien, comme en témoigne la proposition de loi du groupe CRC demandant la renationalisation de ces concessions et prévoyant l'affectation des dividendes générées à l'agence de financement des infrastructures de transports. Malheureusement, celle-ci a été rejetée par le Sénat le 19 juin dernier, alors que sa présidence était encore socialiste. Mireille Schurch, auteur de la proposition de loi et alors sénatrice de l'Allier, avait à cette occasion dénoncé une nouvelle fois « le scandale financier constitué par la cession des parts de l'Etat dans les sociétés concessionnaires », et « la phobie de la dette » qui aujourd'hui paralyse l'action du gouvernement, la formule de rachat proposée étant pourtant très rapidement amortie. Anticipant la situation, ils avaient pourtant prévenu : « Ce projet, écrivait en septembre 2005 Michel Billout, sénateur de Seine-et-Marne, à Dominique Perben, alors ministre des Transports, va permettre la rémunération du capital privé en retirant à la puissance publique des ressources nécessaires pour un aménagement du territoire harmonieux, orienté vers la satisfaction des besoins de transport du XXI<sup>e</sup> siècle. » Tout était déjà dit.

## LE CHIFFRE

# 37 milliards d'euros

C'est le manque à gagner pour les caisses de l'Etat d'ici à 2032, année d'expiration des concessions. Entre 2006 et 2015, les actionnaires des exploitants privés ont déjà engrangé 15 milliards d'euros, l'équivalent du prix de vente des concessions ! Mieux que le Loto : il suffit de regarder les automobilistes passés, à tous les coups on gagne...

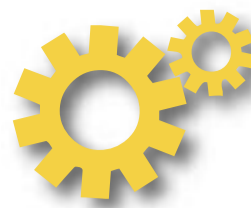
## LE REGARD DE *Évelyne Didier, sénatrice de Meurthe-et-Moselle.*

La privatisation des concessions autoroutières a constitué une triple faute. Une faute politique d'abord, la puissance publique étant la mieux à même de gérer ces concessions, contrairement aux entreprises privées. Alors que les libéraux tentent d'imposer l'idée que l'Etat n'est pas légitime en tant que gestionnaire, démonstration est faite qu'il est au contraire le seul à pouvoir défendre l'intérêt général ! Une faute économique ensuite. Comment décemment expliquer la privatisation des concessions quelques mois après la création de l'agence de financement des infrastructures de transport de France alors que les produits des participations publiques devaient être sa ressource principale ? L'Etat a privé l'AFITF de ressources importantes et pérennes, et d'autre part, seulement 4 milliards du produit de cette cession, sur les 14,8 milliards, ont été affectés

à l'AFITF. Les sociétés privées ont non seulement gagné au moment de la cession, mais elles ont également optimisé à leur profit les règles de la loi tarifaire incluse dans les contrats de concession. Une faute sociale, enfin : la privatisation s'est accompagnée de suppressions de postes et de dégradation des conditions de travail, avec une perte de 15 000 emplois depuis 2005 chez les sociétés concessionnaires. Dans ce contexte, notre proposition de renationalisation apparaît comme une réponse crédible et juste face à l'immense erreur commise par l'Etat.

Membre du groupe de travail mis en place sur le sujet par la commission du Développement durable.





**Attention à la simplification !** « Une démarche louable, mais, dans le cas présent, qui s'avère trompeuse en raison d'un certain nombre de dispositions », a prévenu Michel Le Scouarnec à propos du projet de loi relatif à la **simplification de la vie des entreprises**. Dans ce texte qui autorise le pouvoir à recourir aux ordonnances, le gouvernement introduit par exemple la mise en œuvre du CDD à objet défini, un contrat de travail qui peut tout à fait remplacer un CDI, **la précarité en plus...** Pour faire bonne mesure sans doute, la nouvelle majorité sénatoriale a profité de l'examen de la loi au Palais du Luxembourg pour y apporter sa touche en supprimant le compte pénibilité et l'information préalable des salariés en cas de cessions d'une PME. C'est tellement plus simple, **un monde sans droit pour les salariés !**

## LA PROPOSITION DE LOI

# Prévenir vraiment les risques technologiques

*Trop peu contraignante et inadaptée, la réglementation actuelle n'a permis l'instauration de plans de prévention que sur la moitié des sites industriels potentiellement dangereux.*

Les 31 morts, 2500 blessés, dont une trentaine gravement, des destructions imposantes se chiffrant en centaines de millions d'euros : l'explosion, le 21 septembre 2001, de l'usine AZF à Toulouse et son terrible bilan ont conduit les pouvoirs publics à revoir la législation touchant les installations industrielles présentant un risque pour les populations. Promulguée en juillet 2003, la loi Bachelot relative à la prévention des risques technologiques et naturels devait permettre de protéger les riverains et de maîtriser l'urbanisation autour des sites potentiellement dangereux. Mais un premier bilan montre que la loi est un relatif échec. Au 30 avril 2013, dix ans après son entrée en vigueur, et malgré plusieurs aménagements, seuls 80 % des plans de prévention des risques technologiques devant être réalisés ont été approuvés. Les sites potentiellement les plus dangereux font toujours l'objet d'une instruction... Pourquoi une telle lenteur ? « Cette difficulté tient à une inadéquation de la loi qui la rend coûteuse pour l'État, les collectivités territoriales et les riverains et reste souvent inapplicable et inefficace, entraînant son rejet par les riverains et les collectivités territoriales », répondent les élus du groupe CRC qui demandent la suspension provisoire de son application. « Décider d'un moratoire aujourd'hui, explique Marie-France Beaufile, qui a présenté le texte dans la niche parlementaire du groupe CRC, le 11 décembre, ce n'est pas perdre du temps, c'est en gagner pour réviser en profondeur cette loi et sa transposition dans le code de l'environnement et

rendre enfin le texte applicable et efficace pour une réelle sûreté autour des installations industrielles ». Dans sa version actuelle, la loi est en effet trop peu contraignante. Si les industriels doivent « diminuer le danger à la source », cette obligation doit être « économiquement acceptable ». La réglementation leur permet donc de refuser des travaux qui permettraient pourtant de réduire la dangerosité de leurs unités au motif que leurs coûts seraient trop élevés. Autre grief : ce sont les collectivités et les riverains eux-mêmes qui doivent financer une partie des travaux de renforcement des bâtis. Une situation qui exonère les industriels de leurs obligations de sûreté et inverse complètement les responsabilités. Une véritable incongruité. « L'objectif de la loi étant la protection des populations, de toutes les populations quel que soit leur degré d'exposition aux dangers, il apparaît indispensable de prévoir un mécanisme unique de financement de l'ensemble des mesures, foncières et de protection, qui garantissent leur réalisation effective et leur efficacité, plaident les sénateurs communistes. Seule la création d'un fonds national de prévention financé par les industriels et l'État, prenant en charge l'ensemble de ces mesures, permettrait d'assurer la justice et l'équité dans ce domaine. » Le renforcement du rôle des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, qui n'ont qu'un avis consultatif sur ces questions, peut aussi être un facteur positif. Ces CHSCT peuvent notamment offrir une vision plus globale, associant entre autres entreprises sous-traitantes et leurs salariés. « Il ne s'agit nullement de mettre en difficulté les industriels des grands groupes qui sont souvent à la source des dangers, résumant les membres du groupe CRC. Il ne s'agit pas non plus de céder face au chantage à l'emploi qui peut parfois être exercé. La sécurité des salariés, des riverains, de la production elle-même ne doit pas être limitée au bon vouloir des industriels, mais doit faire l'objet de concertations sérieuses et transparentes avec les acteurs publics, associatifs et syndicaux. »

Dans ces pages



Marie-France Beaufile



Christian Favier



Dominique Watrin

## Les élections prud'homales à la trappe

Quand une élection lui pose problème, le gouvernement a une solution toute trouvée : il la supprime ! Et il peut compter pour cela sur un appui qui va au-delà des rangs socialistes. Au Sénat, il a pu ainsi compter sur le soutien des centristes et sur l'abstention bienveillante de l'UMP pour faire adopter, le 14 octobre dernier, son projet de loi relatif à la désignation des conseillers prud'homaux qui l'autorise à agir par ordonnance sur cette question. Exit l'élection, place à une représentation calculée sur la base des résultats des élections professionnelles. Justification de François Rebsamen, le ministre du Travail : ces élections enregistrent un taux de participation trop faible et elles coûtent cher. Deux arguments battus en brèches par les sénateurs communistes, lesquels estiment que cette suppression constitue un recul démocratique pour les salariés, et qu'elle ne s'attaque pas, de plus, aux causes de l'abstention. « J'en conviens, des solutions doivent être trouvées et apportées pour améliorer le fonctionnement des conseils de prud'hommes, a expliqué Dominique Watrin. Mais force est de le constater, plutôt que de rechercher des solutions, vous préférez faire fi du problème en optant pour la suppression pure et simple d'une élection démocratique ! Si toutes les élections pour lesquelles le taux d'abstention dépasse un certain seuil, et qui se révèlent complexes et coûteuses, étaient supprimées, nous devrions peut-être tout bonnement tirer un trait sur la démocratie. Si le statu quo n'est pas une solution, il existe selon nous des leviers d'action à enclencher pour améliorer le taux de participation aux élections tout en réduisant la complexité d'organisation et le coût du scrutin. C'est possible ! » On peut par exemple imaginer l'organisation du scrutin directement sur le lieu de travail des salariés, en lien avec les élections professionnelles ; ou un découplage du vote par section, qui engendre effectivement des complications. Quant au coût, il convient de le relativiser, puisqu'il est de l'ordre de un euro par électeur potentiel et par an. Le mode de désignation retenu par le gouvernement est aussi contestable. C'est l'élection démocratique qui confère aux conseillers une légitimité à trancher au nom des salariés, et non leur appartenance syndicale. « Pour notre part, nous portons un attachement particulier à la démocratie sociale au travail. Voilà pourquoi la remise en question de l'élection au suffrage universel affaiblirait, à nos yeux, la capacité de ces conseils à faire entendre la voix des salariés », a résumé le sénateur du Pas-de-Calais. Mais c'est peut-être là l'objectif inavoué du gouvernement.

## TROIS QUESTIONS À

**Christian Favier.** *Sénateur et président du Conseil général du Val-de-Marne.*

# Restons mobilisés contre la réforme territoriale

*Êtes-vous déçu que l'Assemblée nationale choisisse finalement une carte de France à quinze régions alors que le Sénat en proposait treize ?*

**Christian Favier.** Franchement, la question pour nous n'est pas de savoir si treize, c'est mieux que quinze ! Dès le début nous avons dénoncé le fait que nous étions dans l'obligation de débattre des limites territoriales des régions avant même d'avoir à réfléchir sur leurs compétences et surtout sur les moyens dont elles disposeraient pour les mettre en œuvre. Rien non plus sur leur autonomie fiscale qui leur permettrait d'agir librement, comme le veut notre Constitution. D'autre part, nous avons eu un débat parlementaire hors sol, à partir des égoïsmes territoriaux sur des réflexes identitaires, loin d'une réflexion sur l'intérêt général de telles propositions, fondé sur des critères d'analyse pertinents qui nous permettent de réfléchir et mettre en œuvre des regroupements éventuels. D'autre part, nous n'avons pas disposé d'une étude d'impact sérieuse. Nous n'avons jamais réfléchi aux liens objectifs que les régions entretiennent entre elles, rien sur les projets que certaines peuvent ou pourraient partager. Rien sur les conséquences d'une telle réforme. Enfin, un tel bouleversement institutionnel local devait à notre sens être l'occasion d'un grand débat nationale pour associer le plus grand nombre de citoyens et de forces vives de la Nation à la réflexion et nous pensons qu'il aurait fallu le clore par un référendum. Au début du débat, mis à part le groupe socialiste, tous les autres groupes étaient d'accord sur ces préalables. Le sénat a même adopté une motion référendaire. Finalement en deuxième lecture la nouvelle majorité de droite, fondamentalement en accord avec les orientations de ce texte, a permis son adoption.

*L'autre volet de la réforme territoriale de François Hollande, que le Sénat examine en séance publique en janvier, prévoit la suppression de la clause de compétence générale. Qu'est-ce que cela change ?*

**Christian Favier.** Il faut savoir que la compétence dite générale découle, en fait, du principe constitutionnel garantissant aux collectivités territoriales leur « libre administration » qui est, entre autres, un principe de décentralisation. Ce n'est pas une compétence de plus. Elle n'est écrite nulle part. Elle est aussi le fondement du principe de subsidiarité qui permet à une collectivité de mettre en œuvre sur son



territoire les compétences qu'elle serait la mieux à même de mettre en œuvre, avec efficacité et pertinence. Enfin, elle permet d'intervenir quand les intérêts de son territoire et de sa population sont en cause. C'est la compétence qui fait la différence entre un élu et un administrateur. Pour toutes ces raisons, nous y sommes particulièrement attachés. La réforme sarkozyste de 2010 l'avait supprimé et la loi MAPTAM, il y a moins d'un an, l'avait rétabli tant la gauche dans son ensemble était attachée à cette liberté. Depuis, le Président Hollande a changé d'avis et veut la supprimer. C'est une rupture. Jusqu'à ce jour, seule la droite était favorable à cette suppression. Si on la retire aux régions et aux départements, leurs élus n'auront plus qu'à gérer les compétences qui leur auront été dévolues expressément par la loi. Ils agiront comme n'importe quelle autre administration territoriale de l'État en charge de mettre en œuvre des politiques décidées ailleurs. S'en est donc finie de la décentralisation et de la place et du rôle spécifique des élus.

*Est-ce que vous craignez toujours la disparition des départements ?*

**Christian Favier.** Si effectivement le Premier ministre, devant le congrès des départements de France, a laissé entendre que la question ne serait tranchée qu'en 2020 et que cette collectivité territoriale restait pertinente, il faut cependant rester sur nos gardes. Certes, il semble que le mécontentement soulevé par cette perspective a été entendu. Nous ne pouvons que nous en féliciter. Cela nous incite d'ailleurs à poursuivre nos actions contre cette disparition annoncée, qui ne rencontre nullement l'assentiment de la population, comme le montrent les diverses initiatives prises un peu partout en France et comme le prouvent les 32 000 pétitions recueillies dans mon département, le Val-de-Marne. Souhaitons que ce nouvel état d'esprit du Premier

ministre perdue au lendemain des élections départementales de mars prochain ! Et qu'il ne soit pas à ranger comme tant d'autres au rayon des promesses électorales. Mais notre inquiétude perdure quand dans le projet de loi NOTRe, il est toujours question de réduire les compétences des départements, de commencer leur dévitalisation : transfert des collèges et des routes aux régions... De plus, n'oublions pas non plus les voix qui s'élèvent pour le maintien des départements partout, sauf dans les zones urbaines. Là où il y aurait des métropoles et des communautés urbaines puissantes. Cette exception toucherait plus de la moitié de la population et se situerait là où les déséquilibres territoriaux et sociaux sont les plus marqués, là où donc la pertinence des départements est, à notre avis, la plus marquée. Restons donc attentifs, vigilants et surtout très mobilisés.

**LE REGARD DE** Jean-Pierre Bosino, sénateur de l'Oise.

**V**ingt-huit 28 milliards de dotation en moins d'ici 2017 : voilà l'annonce du gouvernement de Manuel Valls. Avec la loi sur la Nouvelle organisation du territoire de la République, aussi dite loi NOTRe, le gouvernement prétend vouloir augmenter l'efficacité de l'action publique en transférant davantage de compétences aux treize nouvelles Régions. En réalité, ce qui guide le gouvernement c'est la recherche d'économies et la réduction du déficit public. Seulement voilà : la Cour des comptes, les techniciens des ministères et les dirigeants de Bruxelles ne se satisfaisant pas des coupes budgétaires opérées, le gouvernement entend de faire peser sur les collectivités locales le poids de sa politique « austéritaire ». Ces collectivités, par leur proximité avec les citoyennes et citoyens, sont les principaux acteurs de la solidarité, de la cohésion sociale et de l'investissement public (70 %). Elles sont également en première ligne pour défendre nos concitoyens contre les ravages de la crise. Fragiliser l'action des collectivités locales, c'est fragiliser l'ensemble des valeurs qui fondent notre République, et mettre en cause des milliers d'emplois dans le BTP. De très nombreuses communes et intercommunalités ont entrepris de résister à ces réductions drastiques de dotations de fonctionnement. À l'initiative de l'Association des maires de France, ce sont plus de 13 000 motions qui ont ainsi été votées par les conseils municipaux et communautaires. Cette motion rappelle que, « *quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, [...] les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources. La seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement.* » Les élus communistes et Front de Gauche, partout en France, dans les municipalités comme au Parlement, soutiennent ces actions de résistance qui placent la réponse aux besoins des populations bien avant les injonctions des marchés et des puissances de l'argent.

# ORDRE DU JOUR

## ► JANVIER

► 13 Nouvelle organisation territoriale de la République.

► 27 Débat, à la demande du groupe CRC, sur la situation des travailleurs saisonniers.

## ► FÉVRIER

► 9 Transition énergétique.

## ► AVRIL

► Loi Macron.

# État palestinien

## Une reconnaissance pour la paix



Michelle Demessine, sénatrice du Nord.

Le mardi 2 décembre, par un vote historique, l'Assemblée nationale a adopté (par 339 voix, de gauche pour l'essentiel, contre 151 voix de droite) une proposition de résolution qui « invite le gouvernement français à reconnaître l'État de Palestine en vue d'obtenir un règlement définitif du conflit ». Au Sénat, les choses s'étaient accélérées depuis que le groupe CRC avait fait inscrire pour le 11 décembre, dans son espace réservé, la discussion d'une résolution du même ordre. À gauche, le parti socialiste et les Verts ont eux aussi déposé la leur, tandis que la droite, sans doute pour faire oublier son vote à l'Assemblée, tentait de présenter un texte édulcoré. Notre groupe a toujours indiqué qu'il n'était pas propriétaire de cette question si importante et sensible, et qu'il était prêt à parvenir à un texte commun sur le principe même de la reconnaissance de cet État. C'est ce qui a pu se faire entre les trois groupes de gauche, à la suite des auditions organisées par la commission des affaires étrangères du Sénat, au cours desquelles ils avaient pu exposer leur approche de la question. Le 11 décembre, lors de la discussion de cette proposition de résolution en séance publique, nous avons défendu la position qu'Éliane Assassi, présidente du groupe CRC, avait exposée lors de son audition devant la commission des Affaires étrangères. Nous voulons faire reconnaître un État palestinien par le gouvernement français, parce que nous faisons le constat que les négociations bilatérales entre Israéliens et Palestiniens de ces dernières années, et le processus acté en 1993 par les accords d'Oslo, ont échoué. Il faut donc changer de méthode pour parvenir enfin à résoudre ce conflit vieux de soixante-sept ans. On pourrait longtemps épiloguer sur les raisons de l'échec de ce processus. Trop complexe d'un point de vue diplomatique, ces accords ont aussi souffert de l'absence d'un contrôle international. Cette situation a abouti à faire dépendre la paix de la seule bonne volonté des deux parties, alors que le fossé était déjà trop profond. Ce processus n'a pas abouti parce que les protagonistes ont pratiquement été laissés seuls dans les négociations, pendant plus de vingt ans. Il faut pourtant, de toute urgence, mettre fin à la spirale de la violence, à l'enchaînement régulier des provocations et de la répression, au statu quo qui, des deux côtés, fait le jeu des extrémistes. Nous proposons ainsi d'adopter une démarche différente, en considérant que ce statu quo n'est plus acceptable, et qu'il n'est plus possible de confiner les Israéliens et les Palestiniens dans un face à face sans issue et déséquilibré. Il est donc logique et nécessaire que la communauté internationale prenne ses responsabilités en intervenant fermement auprès des protagonistes. Il faut changer le contexte des négociations et exercer une forte pression politique. Sans remonter aux origines de ce conflit, nous sommes néanmoins obligés de constater que l'inégale répartition actuelle des territoires entre les deux peuples est la conséquence de guerres antérieures entre Israël et trois pays arabes. Mais aujourd'hui, la responsabilité de cette situation dramatique incombe d'abord à Israël à cause de l'occupation d'une grande partie des territoires palestiniens, mais aussi du fait de la provocation et de l'humiliation permanente que constitue la poursuite d'une politique d'implantation de colonies sur ces territoires. C'est cette politique qui est l'un des principaux obstacles à la mise en œuvre de la solution dite « à deux États », car elle ampute



et morcèle le territoire présumé d'un futur État palestinien, et, de ce fait, rend sa viabilité totalement illusoire. C'est précisément parce qu'il est opposé à la solution dite « à deux États », et qu'il veut la rendre impossible que l'actuel gouvernement israélien multiplie les implantations en territoire palestinien. La preuve en est que les dirigeants israéliens ne cherchent pas à préserver un quelconque statu quo territorial dans l'attente des résultats d'une éventuelle négociation, au contraire, ils modifient par la force ce statu quo, pour décourager par avance toute tentative de négociation. La guerre menée au mois de juillet par le gouvernement israélien contre la population de la bande de Gaza et les nouvelles tensions provoquées à Jérusalem-Est par la poursuite de la colonisation, rendent impératif de trouver enfin une solution politique et diplomatique en empruntant une autre voie que celle qui a échoué. Il est évident que si une solution politique n'était pas rapidement mise sur pieds, les deux peuples se dirigeraient inéluctablement vers une autre guerre à Gaza, et une nouvelle « Intifada » dans les territoires occupés. Cette solution politique, cette issue existent : c'est la coexistence de deux États, dans les frontières résultant de la guerre de 1967, avec Jérusalem comme capitale partagée. Il faut faire respecter les nombreuses résolutions de l'ONU qui vont dans ce sens. La première date de 1947 : il s'agissait d'un plan de partage de la Palestine, alors sous mandat britannique, qui prévoyait expressément la création de deux États. Sans une pression politique extérieure déterminée à tracer des frontières claires, définir un cadre précis et forcer les deux parties à l'accepter, il ne pourra pas y avoir de paix entre les Israéliens et les Palestiniens. C'est pourquoi nous soutenons toute proposition de résolution qui affirme que le principal instrument de pression diplomatique consiste en une reconnaissance symbolique, pays par pays, du principe et de la nécessité d'un État palestinien coexistant avec Israël. Nous pensons en outre que le moment est venu puisque les conditions définies par le droit international sont en grande partie réunies : il existe un peuple, un territoire, et un gouvernement, même s'il est faible et contesté par une partie de sa popu-

APRÈS L'ASSEMBLÉE NATIONALE, LE SÉNAT A VOTÉ UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION INVITANT LE GOUVERNEMENT À RECONNAÎTRE L'ÉTAT DE PALESTINE. EMPREINTE DE JUSTICE, CETTE RECONNAISSANCE FAVORISERAIT LE RÈGLEMENT PACIFIQUE DU CONFLIT ISRAËLO-PALESTINIEN.

Dans ces pages



Michelle Demessine



Jean-Pierre Bosino

## Transition énergétique

## Un véritable choix de société

Jean-Pierre Bosino, sénateur de l'Oise.

La question écologique est, sous des formes assez diverses, de plus en plus présente dans les débats politiques actuels. Les médias, la culture de masse au travers des films et de la littérature, les discours politiques ou encore les programmes scolaires, intègrent cette problématique au point qu'affirmer que notre planète est en danger apparaît comme une banalité. Réchauffement climatique, fonte des glaces, extinction des espèces et affaiblissement considérable de la biodiversité sont des réalités connues et condamnées dans une sorte de consensus généralisé. C'est dans ce contexte que les débats sur la transition énergétique ont émergé il y a quelques années et conduisent aujourd'hui le gouvernement français à soumettre au Parlement un projet de loi. Selon le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, « la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte ainsi que les plans d'action qui l'accompagnent vont permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique en équilibrant mieux ses différentes sources d'approvisionnement ». J'aimerais, dans ces colonnes, prendre le temps d'apporter quelques éléments à la réflexion, sur un sujet qui soulève bien plus de questions que le gouvernement de Manuel Valls ne veut bien l'admettre.

Le premier constat que l'on peut faire est que la nécessité d'une réforme ne fait aucun doute. Les ressources naturelles s'épuisent, à commencer par le pétrole dont on sait aujourd'hui que l'on connaîtra une pénurie dans les 20 ans à venir. L'énergie nucléaire est également mise en question. Si elle a permis d'assurer à la France son indépendance énergétique et dans le même temps d'assurer une électricité la moins chère d'Europe, plusieurs éléments nous invitent à réfléchir à des solutions alternatives. En premier lieu les catastrophes naturelles, qui ne peuvent jamais être parfaitement anticipées, sont un des dangers que l'on ne peut écarter. La seconde raison, et peut-être la principale, est le risque humain, que l'on constate par exemple en observant les privatisations dans ce secteur qui ont conduit à une sous-traitance de la maintenance et de la surveillance. En résumé, la transition énergétique, que tout le monde appelle de ses vœux, semble être devenue une priorité incontournable. Mais se pose alors une question. De quelle énergie parle-t-on ? Au service de qui mener cette transition et selon quels critères ? Enfin, c'est la question des acteurs de la décision qui se présente comme absolument centrale. Le consensus généralisé laisse donc la place à des tensions entre différents enjeux et différents acteurs. Ceci nous amène à notre deuxième remarque, qui est que la politique énergétique ne peut être pensée à part. Il s'agit d'une question transversale et il y a donc une nécessité à penser et à prendre en compte la diversité des enjeux et des politiques publiques. Ainsi, si la question environnementale est importante, elle ne peut occulter la question sociale et humaine. Ce que la loi se doit de combattre, c'est avant tout l'inégalité et la précarité énergétique. « L'efficacité énergétique », au cœur du discours gouvernemental, vise à faire mieux avec moins de ressources et a pour objectif d'amener tous les secteurs économiques, les entreprises comme les particuliers, à consommer moins d'énergie en la maîtrisant mieux. Nous ne pouvons que souscrire à cet objectif, à condition que la nécessaire réduction des consommations ne conduise pas à une réduction du niveau de vie de nos concitoyens. Ma conception est que l'énergie est un droit, une denrée vitale, et qu'à ce titre, toute évolution de la politique énergétique doit intégrer comme condition sine qua non

de sa réussite, l'exigence d'un accès de toutes et tous à cette denrée, en fonction de ses besoins. Si en 1999 l'Assemblée nationale a reconnu que l'électricité était un droit, on remarque que depuis des années l'énergie connaît une forte évolution qui la conduit à être pensée non pas comme un bien de première nécessité, mais comme un bien de consommation comme les autres, reléguant ainsi, comme dans tant d'autres domaines, l'humain en position subalterne par rapport à la recherche du profit. En effet, le secteur de l'énergie a été largement libéralisé, la concurrence et la production privée étant présentées comme les seules à même de permettre un droit égalitaire à l'énergie. La réalité est pourtant bien différente. Entre 2004 et 2014, c'est-à-dire dans les 10 années qui ont suivi l'ouverture des marchés, le prix de l'électricité a augmenté de 22 % et celui du gaz de 66 %. Marcel Boiteux, ancien directeur d'EDF, déclarait ainsi en 2007 : « Il ne s'agit plus d'ouvrir à la concurrence pour faire baisser les prix, mais d'élever les prix pour permettre la concurrence ». Évidemment, en plus d'une hausse des prix, ces politiques entraîneront une forte dégradation de la qualité du service public, et donc des prestations offertes aux usagers aussi bien que de la situation des agents travaillant dans

ces entreprises. Le maintien de la production et de la distribution de l'énergie dans le secteur public est pour nous un préalable à toute politique énergétique. Il en va de même pour l'eau, que cer-

tains perçoivent uniquement comme une source bien juste de profits potentiels. La transition énergétique doit donc intégrer l'ensemble de ces éléments si elle ne veut pas passer à côté des enjeux qui se présentent à nous. Répondre aux problématiques économiques, sociales et environnementales, voilà le défi qu'elle se doit de relever. Force est pourtant de constater aujourd'hui que le climat politique ambiant met davantage en avant les questions de dette et la réponse aux exigences de court terme des Traités européens, qu'une nécessaire réflexion de long terme qui implique une transition énergétique réussie. Les élus communistes et du Front de Gauche, dont je fais partie, ne font pas de la question énergétique un sujet désincarné, flou ou secondaire. Nous sommes au contraire convaincus que cette question est absolument centrale dans le développement de nos sociétés. Elle implique de penser un changement en profondeur et dans la durée. Il ne s'agit pas uniquement de passer d'une source d'énergie à l'autre, mais également de questionner nos pratiques, notre mode de consommation, de transport, les politiques urbaines et de l'habitat, etc. Tout ceci doit nous conduire à une conclusion : la transition énergétique n'est pas un dossier technocratique, mais au contraire un véritable choix de société, une affaire de citoyens. Il faut donc ouvrir un débat le plus large possible dans la société en donnant à chacun et chacune les moyens de s'approprier ces questions, en posant dans l'espace public les alternatives qui s'offrent à nous en matière énergétique. C'est de cette manière uniquement qu'une réponse à la crise écologique pourra être apportée sans que cela se traduise par une aggravation des inégalités sociales.

lation. La reconnaissance internationale d'un État palestinien obligerait chacun à reprendre les négociations sur la délimitation de ses frontières, sur sa configuration, sur son caractère même. Cette reconnaissance changerait aussi la nature des négociations : elle rendrait de facto illégale l'occupation de portions de territoire d'un État souverain. Pour répondre à la frilosité et aux réticences du Président de la République et de son ministre des Affaires étrangères, des critiques ont été adressées aux partisans de la reconnaissance de cet État en prétextant qu'une telle initiative parlementaire pourrait gêner les initiatives diplomatiques actuellement prises par la France pour trouver une solution au conflit. Cette critique n'est pas fondée, car nous approuvons et nous soutenons la récente proposition de Laurent Fabius d'organiser, avec les pays et les organisations impliqués dans la recherche d'une solution, une large conférence internationale chargée d'encadrer la reprise de négociations de paix. En revanche, nous estimons que la perspective, à nouveau évoquée par le ministre, de ne reconnaître un État palestinien que dans le cas où la solution négociée n'aboutirait pas, ne ferait que repousser d'autant cette échéance. Nous pensons que la France doit pleinement jouer son rôle pour presser le pas, et qu'elle doit clairement s'inscrire dans ce mouvement de reconnaissance internationale, ainsi que viennent de le faire, le gouvernement suédois et la Chambre des Communes au Royaume-Uni. Parallèlement, une telle proposition de résolution aurait aussi le sens d'un soutien à la résolution que déposera le président Mahmoud Abbas devant le Conseil de sécurité des Nations unies pour appeler à un retrait israélien complet des territoires palestiniens occupés depuis 1967. Reconnaître un État palestinien ne doit pas être considérée comme une faveur accordée par sympathie à un peuple ami du peuple français, qui a tant souffert. C'est simplement faire valoir un droit et réparer une injustice fondamentale. Ce serait aussi redonner de l'espoir à la jeunesse palestinienne qui n'aurait plus comme seul avenir ses frustrations, les humiliations, la vie dans des condi-

« Reconnaître un État palestinien ne doit pas être considéré comme une faveur accordée par sympathie à un peuple ami qui a tant souffert. C'est simplement faire valoir un droit et réparer une injustice fondamentale. »

Michelle Demessine, sénatrice du Nord.

tions de pauvreté intolérables et dans un pays occupé par une armée étrangère. Ce serait aussi soutenir, en Israël, ceux qui veulent vivre en paix et en sécurité, et qui ont compris que sans État palestinien, c'est la pérennité même de leur pays qui est compromise. Notre groupe a toujours été déterminé à faire voter par le Sénat un texte invitant le gouvernement français à reconnaître cet État, car nous considérons que la France s'honorerait de tenir toute sa place au plan international pour établir une paix juste et durable dans cette région du monde.



## Crédit d'impôt recherche

# Recherche d'avenir ou de profits ?

Brigitte Gonthier-Maurin, sénatrice des Hauts-de-Seine.

Dans le cadre de leur droit de tirage en matière de commission d'enquête parlementaire, les sénateurs et sénatrices du groupe CRC ont demandé, sur ma proposition, la création d'une commission d'enquête sur la réalité du détournement du crédit d'impôt recherche de son objet et de ses incidences sur la situation de l'emploi et la recherche dans notre pays. La question du CIR, son utilisation, son contrôle en termes de création d'emplois et de développement de la recherche nous préoccupent depuis sa réforme en 2008 sous la présidence de Nicolas Sarkozy. C'est la loi de finances de 1983 qui a étendu le régime du crédit d'impôt recherche prévu à l'article 244 quater B du code général des impôts à certaines dépenses d'innovation en faveur des entreprises qui répondent à la définition des micro, petites et moyennes entreprises au sens du droit communautaire. Pensé d'abord comme un dispositif provisoire d'incitation au renforcement des investissements en matière de recherche et développement pour les entreprises françaises, le CIR a été profondément remanié pour que son mode de calcul et son champ d'application, jugés trop limités, puissent se déployer. Le CIR est ainsi devenu l'une des plus importantes niches fiscales françaises, représentant un coût annuel total de plus de 6 milliards d'euros, juste derrière le CICE (10 Mds). L'augmentation du CIR est à mettre en relation avec un budget de l'enseignement supérieur et de la recherche en berne, la diminution des emplois scientifiques, l'explosion de la précarité dans les organismes de recherche publique et dans les universités. Rappelons que si la France détient avec le CIR un des systèmes fiscaux les plus favorables aux entreprises, la recherche et l'enseignement supérieur publics détiennent, eux, le triste record du taux maximum de précarité dans la fonction publique, avec plus de 70 000 précaires. Dans le privé, une entreprise bénéficiaire du Crédit d'impôt comme Sanofi, première entreprise française et neuvième mondiale par son budget recherche et développement, supprime des effectifs de Recherche et Développement et ferme des centres de recherche en France, malgré son excellente santé économique. En 2011, Sanofi a bénéficié de 150 millions d'euros au titre du CIR pour un chiffre d'affaires de 30 milliards d'euros et un bénéfice de 6 milliards d'euros. L'entreprise annonçait, dans le même temps, un plan de licenciements de la moitié de ses effectifs dans la recherche, détruisant 600 emplois à Toulouse et 200 à Montpellier.



En 2013, Sanofi a de nouveau perçu pour 125 millions d'euros de CIR et versé plus de 3 milliards d'euros de dividendes à ses actionnaires. Cet exemple emblématique, mais pas unique doit amener le législateur à s'interroger sur le contrôle effectif concernant l'attribution et surtout l'utilisation du CIR et ses retombées en termes d'emploi et de recherche. Un rapport de la Cour des comptes datant de 2013 critiquait déjà l'efficacité de ce dispositif fiscal. La Cour affirme en effet que les dépenses de recherche et développement des entreprises n'ont pas progressé depuis 2008 alors que le montant du CIR a été multiplié par plus de 3, passant de 1,8 à 5,8 milliards par an, pointant dans le même temps l'absence totale d'évaluation de l'efficacité de cette niche. Si le rapport Guillaume de l'Inspection générale des finances sur les niches fiscales et sociales, publié en 2011 donne au CIR la note de qualité maximale de 3, les quelque 200 pages d'annexes qui lui sont consacrées précisent tout de même que « les études économétriques suggèrent un effet d'entraînement du CIR sur les dépenses de R&D des entreprises, mais il est trop tôt pour juger définitivement des effets de la réforme de 2008 », sachant que comme le précise ce rapport les « deux sources économétriques les plus récentes sur données françaises » qui « concluent à l'efficacité du CIR » sont « antérieures à la réforme de 2008 ». Des critiques émergent aussi du côté du monde universitaire et des organismes de recherche publics. Ainsi le Conseil scientifique du CNRS a vivement critiqué le CIR en 2014 en constatant qu'en France la dépense intérieure en matière de recherche et développement par rapport au PIB recule par rapport aux autres pays : 7e en 1995, la France se retrouve au 15e rang mondial en 2011 d'après l'OCDE ; l'investissement public n'est pas relayé par les dépenses des entreprises, et ce, malgré l'augmentation considérable du CIR ; l'objectif de 3 % du PIB consacrés à la R&D est atteint en Allemagne, 8 autres pays l'ont déjà dépassé, tandis que la France stagne à 2,24 %. Le CNRS de constater dans le même temps la baisse continue depuis 2009

du nombre de postes statutaires mis au concours dans l'ESR. Devant les difficultés financières persistantes auxquelles sont confrontées les universités, 660 directeurs de laboratoires du CNRS, de l'INSERM, l'INRA, l'INRIA, IRSTEA, IRD et du CEA, dans une lettre adressée au Président de la République le 13 octobre dernier, demandent une réforme du Crédit Impôt Recherche qui permettrait « d'éviter les nombreux détournements et l'optimisation fiscale dont il fait l'objet, lesquels sont dénoncés par la Cour des comptes ». Les signataires demandent ainsi la mise en œuvre « d'un plan d'urgence pluriannuel et exceptionnel de recrutement », financé par une réforme du CIR, réforme qui « permettrait de récupérer plus d'un milliard d'euros qui ne participent en aucune manière à un véritable effort de recherche et développement des entreprises (...) ». En l'absence de contrôle effectif et d'évaluation sur les retombées du CIR, nous proposons que cette commission d'enquête s'empare désormais de cette mission de contrôle. Notre commission d'enquête se propose d'examiner les modalités réelles de contrôle de l'attribution et de l'utilisation du CIR, sachant que les services déconcentrés de l'administration fiscale ont perdu 45 000 emplois entre 2002 et 2015, soit 30 % des effectifs. Elle entend également s'assurer que ces 6 milliards bénéficient bien au développement de la recherche et participent à la création d'emplois dans ce secteur, et ne contribuent pas à externaliser les coûts sur les pouvoirs publics afin d'accroître les profits. Elle entend ainsi contrôler que le CIR ne soit pas détourné pour devenir un simple outil d'optimisation fiscale, déconnecté des objectifs de recherche, comme semble le suggérer le développement de cabinets de conseils en optimisation fiscale dédiés au CIR.

**Les dépenses de recherche et développement des entreprises n'ont pas progressé depuis 2008 alors que le montant du CIR a été multiplié par plus de trois.**

Dans ces pages



Brigitte Gonthier-Maurin



Éric Bocquet



Michel Billout

## Luxleaks

# Au cœur de l'Europe... et de l'évasion fiscale

Éric Bocquet, sénateur du Nord.

Lorsque notre groupe a proposé en 2012 et 2013 la création de deux commissions d'enquête relatives au sujet de l'évasion fiscale internationale, nous étions très loin d'imaginer à quel point ce sujet « vivrait » aussi bien, tant l'actualité écoulée depuis deux ans et demi le remet régulièrement au centre du débat public. Les révélations de l'enquête récente, parue début novembre, ont ainsi montré que le Luxembourg avait, entre 1995 et 2013, proposé à 340 multinationales, des accords fiscaux qui leur permettaient d'optimiser leurs impôts. C'est un Consortium de Journalistes d'Investigation américain qui a passé au crible plus de 28 000 pages d'informations sur des arrangements fiscaux. Tous les secteurs sont touchés, à commencer par celui des technologies de la communication. Apple et Amazon sont citées, mais bien évidemment, la finance n'est pas en reste avec les banques françaises comme BNP Paribas, Crédit Agricole, BPCE... Le seul point commun entre tous ces groupes, est le fait qu'ils sont conseillés par un cabinet de conseil et d'audit, PWC (Pricewaterhouse Coopers). Le système est désormais connu, ces entreprises ont créé des représentations au Luxembourg, avec très peu de salariés et de faibles activités, mais qui réalisaient des chiffres d'affaires considérables. Le consortium journalistique indique l'existence d'une adresse particulièrement symbolique : le 5, rue Guillaume Kroll, qui héberge plus de 1600 sociétés. Rien de très nouveau somme toute, si ce n'est qu'il convient de constater le grand décalage entre les annonces volontaristes des G20 successifs et la réalité des chiffres de l'évasion fiscale qui continuent de prospérer dans des proportions assez astronomiques. *The Guardian*, l'un des quotidiens partie-prenante de cette grande enquête internationale, estime que « ces révélations seront embarrassantes pour le nouveau Président de la Commission européenne qui a



été Premier ministre du Luxembourg entre 1995 et 2013 », soit pendant la période durant laquelle les accords ont été signés. Embarrassant en effet, lorsque M. Juncker était candidat à la fonction qu'il occupe aujourd'hui, il déclarait dans son discours d'investiture le 15 juillet dernier, « Nous devrions intensifier nos efforts pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales ». Je rappellerai au passage ici, que notre collègue Alain Bocquet, député du Nord et moi-même, avons cosigné un courrier adressé à M. Juncker le 9 octobre dernier, afin de l'encourager à mettre en pratique ses propos très vertueux ; nous sommes en attente de sa réponse que nous ne manquerons pas de porter à la connaissance du public. Le fabricant suédois IKEA, champion du meuble en kit, est aussi roi de l'optimisation fiscale. En fait, le dispositif d'optimisation fiscale du groupe suédois est très élaboré, mis en place dans les années 1970 et centré sur le Luxembourg, il lui permet d'empiler les avantages offerts par les meilleurs paradis fiscaux

de la planète. La holding centrale d'IKEA est installée au Luxembourg, mais passe aussi par les Pays-Bas, la Belgique, Chypre et des centres financiers plus exotiques, comme les Antilles néerlandaises ou les Iles Vierges Britanniques, holding qui détient de nombreuses filiales du groupe qui lui font donc « remonter » leurs profits. À l'évidence, le rôle du Luxembourg au cœur de l'Europe, le rôle central de son ancien Premier ministre, Jean-Claude Juncker, ne peut laisser indifférents tous ceux qui militent pour l'harmonisation fiscale, la transparence absolue et une réelle coopération entre les États. Cette situation est de plus en plus intolérable, dans la mesure où tous les États sont privés de milliards de recettes

qui devraient leur échoir. Le débat budgétaire sur la loi de finances 2015 était marqué, une fois de plus, par ce dogme de la réduction de la dépense publique, dans tous les domaines d'activité. À l'heure où des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent pour dénoncer l'impasse des politiques d'austérité, l'enjeu de la lutte contre l'évasion et l'optimisation fiscales gagne en ampleur. Dans ce budget 2015, aucune priorité donnée par le gouvernement en matière de lutte contre l'évasion fiscale, aucun objectif. Bercy semble se contenter du retour des repentis détenteurs de comptes non déclarés en Suisse (parfois de bonne foi), mais il reste tous les autres. C'est un vrai combat d'intérêt général, les débats budgétaires nous laissent sur notre faim, plus que jamais, l'engagement citoyen s'impose : le déficit prévu par la France en 2015 est équivalent au total de l'évasion fiscale en France chaque année ! Qu'est-ce qu'on attend ?

## Non au mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États

Michel Billout, sénateur de Seine-et-Marne.

Le 27 novembre dernier, la commission des affaires européennes du Sénat a adopté à l'unanimité une proposition de résolution européenne relative aux accords commerciaux avec le Canada et les États-Unis. Elle fait suite à une proposition déposée par les sénateurs du groupe CRC. Elle vise plus particulièrement à encadrer le règlement des différends entre investisseurs et États dans les projets d'accords commerciaux. Ce texte a un double enjeu. D'un part, il dénonce l'opacité dans laquelle se déroulent aussi bien les négociations menées par l'Union européenne avec le Canada pour un « accord économique et commercial global » (CETA), que celles ouvertes en juin 2013 avec les États-Unis en vue de l'établissement d'un « Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement » (TTIP). D'autre part, ce texte s'oppose au mécanisme de règlement des différends entre un investisseur et un État prévu dans les projets de traité. Cette proposition de résolution n'a pas pour objectif de balayer tous les domaines des négociations, mais plutôt de s'attaquer à un des points les plus emblématiques qui est une menace majeure pour nos choix de société et notre ordre institutionnel. L'arbitrage d'investissement a

donné lieu à quelques abus retentissants. Plusieurs entreprises ont ainsi pu obtenir des dédommagements de la part d'États qui avaient adopté des mesures qui leur portaient préjudice. Ainsi, Petroleum a pu gagner 1,7 milliard de dollars contre l'Équateur, soit près de 2 % du PIB. L'Australie s'est trouvée mise en cause par Philip Morris pour avoir choisi de rendre neutres les paquets de cigarettes, l'Allemagne est attaquée pour sa décision de renoncer à l'énergie nucléaire... Les États sont ainsi menacés de sanctions financières massives pour des décisions d'ordre sanitaire, social ou environnemental. Cette pression exercée sur eux risque de les dissuader de légiférer. C'est pourquoi, dans cette proposition de résolution, il est proposé de recourir à un mécanisme de règlement interétatique des différends en matière d'investissements, inspiré de l'Organe de règlement des différends de l'OMC, ou, à défaut, de demander l'abandon de tout mécanisme de règlement des différends. Mais un autre point est tout autant essentiel. Dans ces accords, la transparence est prioritaire. Il n'est plus possible que la commission européenne agisse comme si de rien n'était. C'est un impératif politique incontournable pour essayer de dépasser la crise

de confiance qui envahit l'Europe. D'ailleurs, dans ce domaine la Commission a fait quelques progrès. Désormais tous les textes de négociation que l'Union européenne partage déjà avec les États membres et le Parlement seront rendus publics, sous réserve de l'accord explicite des États-Unis pour ce qui concerne toute publication de documents américains ou communs. Cette proposition de résolution européenne va plus loin. En effet, elle invite le gouvernement à garantir le principe de démocratie dans tout projet d'accord de protection des investissements et à refuser d'y insérer systématiquement un mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États. De plus, elle demande au gouvernement de présenter au Parlement un rapport annuel présentant la stratégie globale de la France et de l'Union européenne en matière d'accords commerciaux et d'accords de protection des investissements. La démocratie ne doit pas être soumise aux intérêts des investisseurs. Nos choix sont démocratiques et défendent l'intérêt général. Nous ne pouvons ni devons renoncer à notre ordre institutionnel, à notre modèle de société, et finalement à notre identité.



Encore un débat sur la ruralité au Sénat. Encore le constat unanime de l'abandon de ces territoires. Mais seul le groupe CRC demande la fin des politiques d'austérité et de désengagement de l'État.

## Des larmes de crocodile pour les territoires ruraux

C'est une sorte de marronnier sénatorial : très régulièrement, le Sénat débat de la situation et de l'avenir des territoires ruraux, avec à chaque fois le même triste constat. Ces territoires et leurs populations connaissent des situations de plus en plus dramatiques, au gré du désengagement de plus en plus prononcé de la République. Comment en est-on arrivé là ? Que faire pour inverser la tendance ? Il faut bien reconnaître qu'à l'exception notable du groupe CRC, on se contente le plus souvent sur les bancs du Sénat de déplorer cette situation, ou au mieux, de proposer de timides mesures ayant tout du cataplasme sur une jambe de bois. Et cela, sans remettre en cause les fondements d'une politique qui conduit à cette évolution... Ce fut encore le cas le 18 novembre dernier, lors d'une séance consacrée à la ruralité et à l'hyper-ruralité, un nouveau concept !, organisée à la suite, cet été, de la remise au Premier ministre d'un rapport sénatorial qui a servi de base de réflexion à des assises de la ruralité. « Nous partageons le constat dramatique dressé dans ce rapport, a souligné Évelyne Didier au nom du groupe CRC, quant au renforcement des inégalités territoriales en défaveur des territoires très ruraux, tout comme l'idée selon laquelle ces territoires sont pourtant une richesse pour le pays et disposent de nombreux atouts. L'abandon dont ils sont victimes étant particulièrement inquiétant, une réponse politique s'impose. Elle est même tout à fait attendue ! La question est de savoir si les solutions préconisées sont à la hauteur du problème. Pour notre part, nous estimons que le principe de compétitivité des territoires a conduit à développer la concurrence, à créer des mastodontes institutionnels absorbant les savoirs et les pouvoirs. C'est avec cette conception,

sous-tendue par la réforme territoriale, qu'il faut en finir, si l'on veut faire émerger une vision d'aménagement du territoire équilibrée et maîtrisée, fondée sur les coopérations mutuelles, et non sur la compétition économique entre territoires. » Les politiques de réduction de l'investissement public et le recul des services publics pénalisent dramatiquement ces territoires. Comment dès lors peut-on défendre une telle politique et s'émouvoir du sort de nos campagnes ? Pourfendeurs réguliers de l'austérité, les membres du groupe CRC n'ont pas à répondre de cette question. On ne peut pas en dire autant des autres groupes siégeant à la Haute assemblée. « Les moyens des politiques publiques et des collectivités constituent un autre motif de scepticisme, a rappelé la sénatrice de Meurthe-et-Moselle. Ce désengagement a notamment pris la forme d'une baisse des dotations aux collectivités et des moyens accordés aux services déconcentrés de l'État, notamment au travers de la révision générale des politiques publiques – la RGPP –, devenue aujourd'hui la modernisation de l'action publique –, la MAP. Or, en privant les collectivités à la fois de ressources et d'assistance, on les a privées de la capacité même de conduire les politiques nécessaires à la satisfaction des besoins de leur population. Le rapport appelle à une "non-décroissance du signal républicain" à destination des territoires hyper-ruraux. On peut ramener cette jolie formule à l'exigence du maintien des services publics sur l'ensemble du territoire. Une chose est sûre, cela nécessite des moyens, compte tenu de la croissance de la po-



pulation, de l'émergence de nouveaux besoins et, d'une manière générale, de l'augmentation des coûts. La perte de ressources des collectivités aura des conséquences d'autant plus dramatiques que les territoires seront isolés et enclavés. Traditionnellement, comme l'ont permis les lois de 1982, la décentralisation doit s'accompagner d'une déconcentration. Or, depuis 2004, décentralisation rime non plus avec déconcentration, mais avec désengagement de l'État au sein des territoires ! Voilà ce qui a conduit à l'apparition de ces déserts ! Ce phénomène s'est doublé d'un changement de politique en matière de présence des services publics, fondé non pas sur la volonté de répondre aux besoins, mais sur le souci de mesurer l'efficacité selon des critères de rentabilité économique. À ce jeu, les territoires ruraux ne seront jamais rentables ! Par exemple, la réforme de La Poste a conduit à supprimer un grand nombre de bureaux de poste. La privatisation de France Télécom a engendré des zones blanches, dans lesquelles, faute de rentabilité, les investissements du secteur privé sont inexistantes. » Conclusion : « Il ne saurait y avoir d'avenir pour les territoires ruraux sans remise en cause des politiques d'austérité imposant la réduction de la dépense publique et, par conséquent, des politiques de libéralisation. Mutualiser, inventer, encourager la sobriété, bien sûr ; priver de moyens, non ! »

Les sénateurs du groupe CRC désapprouvent la politique menée par François Hollande. Ils ne sont pas membres de la majorité gouvernementale, ce qui ne les empêche pas d'œuvrer au rassemblement de tous ceux qui souhaitent construire une politique alternative à gauche. Ils considèrent que cette construction est la seule garantie contre la reprise en main de tous les pouvoirs par la droite. Ils n'approuvent pas non plus une politique internationale qui s'aligne systématiquement sur les choix américains.

Extrait de la nouvelle déclaration officielle du groupe CRC, 7 octobre 2014.

Dans ces pages



Évelyne Didier

### DIRECT DU GAUCHE

C'est un fleuron industriel du pays, un acteur incontournable du nucléaire et du ferroviaire, mais cela n'empêche pas le gouvernement de brader Alstom aux Américains. Emmanuel Macron, le ministre de l'Économie, a autorisé le rachat de l'essentiel des activités énergétiques de l'entreprise, qui représentent 70 % de son chiffre d'affaires, par General Electric dont les intérêts en France sont représentés par Clara Gaymard, épouse du célèbre Hervé. « Ce bradage est inique, dénoncent les élus du groupe CRC, alors que cette réussite industrielle a été permise grâce à de l'argent public, c'est-à-dire grâce à nos concitoyens, grâce au soutien de l'État en matière de recherche – développement, mais aussi aux politiques d'indépendance énergétique et d'aménagement du territoire qui caractérisent notre pays depuis l'après-guerre. Cette décision est irresponsable : irrationnelle pour le présent quant à l'utilisation de l'argent public et un choix stratégique lamentable pour le futur tant en terme décisionnel qu'en termes de maintien voire de création d'emplois. Cette vente n'est rien de moins que le renoncement de la nation à un savoir-faire aujourd'hui reconnu dans le monde entier, le renoncement à une transition énergétique maîtrisée et contrôlée par l'État tant les secteurs de l'énergie et du transport sont imbriqués. C'est offrir sur un plateau aux États-Unis — qui ont accusé un net retard — via General Electric notre avance technologique en la matière. » C'est aussi mettre à mal les intérêts de l'État, la pérennité de la filière nucléaire et la sécurisation de l'approvisionnement énergétique de la France. Toute chose visiblement secondaire aux yeux du banquier Macron.

des Affaires économiques du Sénat afin qu'il détaille ses projets, le 19 novembre dernier, Emmanuel Macron n'a pas manié la langue de bois : « Notre politique doit être la plus ambitieuse possible sur l'ouverture du capital et le développement de l'actionariat salarié. Cela passera par l'extension du dispositif de l'épargne salariale aux plus petites entreprises, par la simplification des règles, la mise en place de dispositifs plus incitatifs et surtout par la protection des salariés qui investiront dans l'entreprise. » Le privé, les actionnaires, il n'y a que cela de vrai ! Précision : c'est en tant que ministre socialiste de l'Économie, et non pas comme ancien banquier d'affaires, qu'Emmanuel Macron était entendu.

La  
médaille  
du Palais

# Y a-t-il un enseignant dans la classe ?

*La droite avait supprimé des dizaines de milliers de postes et torpillé leur formation, mais les efforts du gouvernement sont trop limités pour corriger une crise importante de recrutement : conséquence, la pénurie de professeurs perdure.*

Elles sont comme les petits pains : les classes sans professeurs se multiplient. En Seine-Saint-Denis par exemple, un département particulièrement touché par la pénurie d'enseignants, on dénombre 450 postes vacants en primaire et 38 classes sans enseignant. 322 contractuels ont bien été recrutés en urgence, mais sans que cela permette de dégager le moindre poste de remplaçants. Si la crise est particulièrement visible aujourd'hui, ses racines remontent à plusieurs années, notamment lorsque Nicolas Sarkozy était au pouvoir. Sous sa présidence, 80 000 postes d'enseignants ont été supprimés, et la formation des professeurs littéralement mise en miettes. Problème : les efforts du gouvernement sont aujourd'hui trop insuffisants pour s'attaquer efficacement et rapidement à cette spectaculaire crise de recrutement.

« Le Gouvernement a rompu avec cette logique et s'est engagé à créer 54 000 postes d'ici à 2017, a souligné Brigitte Gonthier-Maurin lors d'une question d'actualité, le 13 novembre 2014. Ce préalable était indispensable, mais il n'est pas suffisant, car la pénurie perdure. Les postes ouverts aux concours ne sont pas tous pourvus. On a dénombré, en 2013, 10 959 équivalents temps plein non exécutés. Cette situation tient à plusieurs causes, comme le manque d'attractivité d'un métier peu valorisé et mal rémunéré ou des conditions de formation qui ne donnent pas aux étudiants les moyens de réussir le concours, avec des masters cumulant stages, recherche, préparation aux concours et validation. Le résultat, c'est une gestion dans l'urgence, par à-coups, inégale d'une académie à l'autre. C'est l'emploi de contractuels jeunes, inexpérimentés, n'ayant ni formation ni concours, pour pourvoir les postes vacants. Pour faire face à cette situation, il faut agir sur deux leviers à

la fois. Le premier levier, c'est la mise en place de véritables prérecrutements, ce que ne sont pas les emplois d'avenir professeur. Par ces prérecrutements, les étudiants ne seraient plus utilisés comme des moyens de remplacement, et l'on pourrait reconstituer un vivier d'enseignants de qualité tout en assurant la mixité sociale du corps enseignant. Le second levier consiste à instaurer un plan pluriannuel de recrutement par discipline, s'appuyant sur les prévisions de départs en retraite et sur les effectifs d'élèves. Madame la ministre, je vous demande de nouveau de mettre en œuvre cette véritable politique de recrutement. » Sur ces deux demandes précises, pas de réponse explicite de Najat Vallaud-Belkacem. La ministre de l'Éducation nationale s'est contentée de rappeler que le recrutement des enseignants était « l'une de ses priorités » en détaillant la politique menée depuis plus de deux ans. Il ne faut donc pas s'attendre à ce que le gouvernement décide d'un effort supplémentaire, et donc, que la situation s'améliore dans des délais raisonnables.



## Étudiants cherchent logement

Autre pénurie, celle des logements étudiants. Un sujet important, mais trop peu abordé, raison pour laquelle le groupe CRC a demandé qu'une séance de questions cribles y soit consacrée, le 6 novembre dernier. Le cas de l'avenir de la résidence universitaire d'Antony, soulevé par Brigitte Gonthier-Maurin, est emblématique des manques. Son transfert à la communauté d'agglomérations des Hauts-de-Bievre s'est pour l'instant traduit par une diminution du parc de logements offerts, en dépit de promesses contraires. « Nous avons

besoin de l'engagement ferme et exigeant de l'État sur ce dossier. Le CROUS d'Île-de-France est l'un des moins bien dotés du pays. La région compte pourtant 630 000 étudiants, soit 26 % du total national. C'est pourquoi le cas de la RUA est si important, a rappelé la sénatrice des Hauts-de-Seine. Or, pour l'instant, on assiste à des destructions : 548 chambres et 91 T2 ont été démolis, alors qu'il y a pénurie et qu'il faudrait, au contraire, faire surgir des milliers de logements, tout en veillant à maintenir des loyers raisonnables. La réhabilitation ne doit pas déboucher sur un surcoût pour les étudiants. Je regrette toute cette évolution, car la région, qui est compétente en matière de logement, avait prévu un

budget et un plan de réhabilitation. Or il semble que ce plan venait contrarier celui de certaines personnalités du département... J'appelle donc à la vigilance. Construire 40 000 logements, c'est bien, mais ce ne sera pas suffisant au regard de la gravité de la pénurie et du mal-logement. Pouvoir accéder à un logement étudiant social, c'est bien souvent, pour les étudiants les plus défavorisés, pouvoir accéder aux études. Il s'agit donc d'une question très importante. »